RAPPORT ACTIVITÉS 2024

NATURE ENVIRONNEMENT 17



ÉTUDIER

ÉDUQUER

PRÉSERVER

DÉFENDRE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

Nature Environnement 17 - Association de Protection de la Nature et de l'Environnement en Charente-Maritime

NATURE ENVIRONNEMENT 17

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

VIE ASSOCIATIVE 4

ÉTUDIER ET PROTÉGER 9

APPRENDRE ET SENSIBILISER 25

PRÉSERVER ET GÉRER 31

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE 39

NOS FINANCES 45

INTRODUCTION

Créée en 1967 sous le nom SEPRONAS (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Aunis et Saintonge), Nature Environnement 17 (NE17) est une association départementale, type loi 1901, agréée pour la défense de la Nature et de l'Environnement en Charente-Maritime.

Elle a pour mission :

- d'étudier, protéger et conserver la faune et la flore ainsi que leurs habitats,
- d'informer et de sensibiliser à la protection et à la conservation de notre patrimoine naturel,
- de lutter contre toutes les menaces qui pèsent sur l'environnement et la biodiversité.

Elle est affiliée à France Nature Environnement (FNE), fédération nationale de 6000 associations basée à Paris, et est fédérée au niveau régional par France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), dont le siège social est à Angoulême.

2024

en quelques chiffres

407 Adhérents

Dont 9 associations et 1 collectivité

16 salariés permanents

17 administrateurs bénévoles

VIE ASSOCIATIVE

ÉQUIPE SALARIÉE

L'équipe de l'association est composée de 16 salariés permanents dont l'activité est organisée autour de cinq grands pôles.



Études pour la protection et la conservation des espèces et de leurs milieux



Éducation à l'environnement



Gestion d'espaces naturels



Cellule juridique

Gestion administrative et financière

Chaque pôle dispose d'un référent qui en assure la coordination.

La coordination globale de la structure est assurée par la Coordinatrice d'équipe.

En 2024, cinq personnes sont venues rencorcer l'équipe :

- Tatiana Auffret en CDD en tant qu'animatrice nature
- Tom Babin en CDD en tant que chargé d'étude
- Anaïs Gaubert en CDD en tant qu'animatrice nature
- Thomas Girard en CDI en tant que chargé d'étude
- Olivier Roques en CDI en tant que responsable scientifique

Azilis Dagorne a poursuivi son contrat d'apprentissage jusqu'en août 2024.

De plus, trois CDD se sont transformés en CDI :

- Jennifer Coudin sur un poste d'assistante administrative à temps partiel
- Laurent Dufey sur un poste de chargé de mission
- Jean Rivoire sur un poste de chargé de mission

En 2024, nous avons accueilli 7 stagiaires : 3 au pôle études, 2 au pôle sites naturels et 2 au pôle animation.

En 2024, Naïs Aubouin et Alexis Chabrouillaud ont quitté l'association.

LE COMITÉ DIRECTEUR

Les grandes orientations de l'association sont décidées par un Comité Directeur qui se réunit tous les mois. Il est composé de bénévoles, experts dans différents domaines liés à l'environnement. En 2024, le Comité Directeur était constitué de 17 administrateurs :

Jocelyne BOULNOIS

Alain CHABROLLE - Co-Président

Dominique CHEVILLON - Référent biodiversité

Dominique DEBOISE

Philippe FAVREAU

Gérard FRIGAUX - Référent RH

Sophie HUBERSON DEBRY - Trésorière

Monique HYVERNAUD - Secrétaire

Jacques MARET

Pierrick MARION - Co-Président

Denis METAYER

Marie-Dominique MONBRUN - Référente animation

Patrick PICAUD - Référent environnement

Brigitte RAYMOND

Claire THORIN

Bruno TOISON - Référent sites naturels

François VAZQUEZ

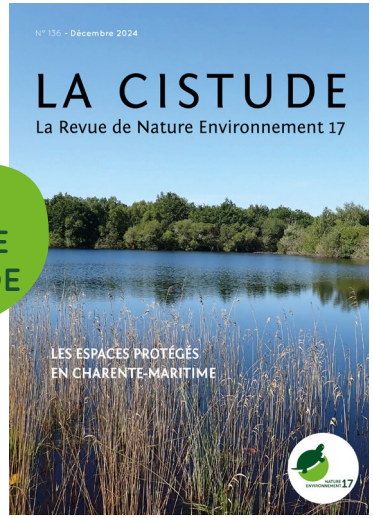
VIE ASSOCIATIVE

PUBLICATIONS IMPRIMÉES



CARTE DE REMERCIEMENTS ADHÉRENTS

REVUE ANNUELLE LA CISTUDE



2 CALENDRIERS SEMESTRIELS





ET DES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

FACEBOOK
INSTAGRAM
SITE INTERNET

4 NEWSLETTERS

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

EXPOSITIONS

Les expositions de NE17 sont mises à disposition gratuitement sous convention et attestation d'assurance auprès des collectivités, des associations, des écoles, des médiathèques...

Les chiffres en 2024 :

- Exposition Les alliés du jardin : empruntée 3 fois
- Exposition Croisons le regard des amphibiens : empruntée 1 fois
- Exposition Les chauves-souris, ces étranges mammifères : empruntée 1 fois
- Exposition Fascinants serpents : empruntée 1 fois
- Exposition La nature à notre porte : empruntée 1 fois
- Exposition Le monde des mares : empruntée 1 fois

Les expositions ont aussi été utilisées régulièrement par les salariés et bénévoles lors des projets, des animations, des conférences, des Assises de la Biodiversité, des stands, de la soirée bénévoles et de l'Assemblée Générale.





ANTENNES BÉNÉVOLES

✸ Antenne de Saintes

Tous les derniers jeudis de chaque mois, l'antenne de Saintes organise une réunion d'information et de communication sur l'actualité de l'association et du territoire de Saintes et des alentours. Entre 15 et 20 personnes participent aux réunions mensuelles. De plus, en 2024, l'antenne de Saintes a tenu des stands et organisé des sorties nature.

Retours sur les actions 2024 :

- Samedi 08 Juin 2024 - Moulin de Vergnée

Un petit groupe d'adhérents s'est donné RDV ce samedi 8 juin au Moulin de Vergnée sur la commune du Seure. Au bout d'un chemin sans issue, nous sommes accueillis par Annette et Philippe Chassériaud, heureux propriétaires du lieu, qui ont fait un travail remarquable de restauration et de mise en valeur de l'ensemble du site depuis 1985. Ces bâtiments dédiés à la meunerie datent d'au moins 1766 et se situent tout au bord de la rivière l'Antenne. En tant qu'affluent sur la rive droite de la Charente, ce cours d'eau circule dans une zone Natura 2000 abritant des habitats et espèces d'intérêt communautaire (Vison d'Europe, chiroptères, Rosalie des Alpes etc.) Nous observons quelques arbres (aulnes, frênes) tout en rappelant leur utilité dans le paysage (fixation des berges, abris faune) et l'utilisation comme bois d'œuvre depuis des siècles. Les plantes de la ripisylve sont nombreuses et la Laîche en panicule attire notre attention car cette plante pousse sur d'anciennes racines pour former un « Touradon », genre de petite butte arrondie. Au bout du chemin, au confluent du Bief et de l'Antenne, une Loutre d'Europe a déposé ses épreintes sur une pierre.

- Samedi 05 Août 2024

Le Tour Alternatiba 2024, est une immense mobilisation citoyenne pour transformer ensemble les territoires de manière concrète, soutenable et désirable, face aux conséquences du dérèglement climatique que nous subissons déjà. Les participants à bord de leurs vélos, ont pris le départ à Nantes le 2 juin, et parcouru les territoires, en s'arrêtant dans les villes, les quartiers, les villages, les lieux-dits qui ouvrent leurs portes. L'antenne de Saintes les a accueilli le 05 Août 2024 sur le stand de l'antenne de Saintes de NE17 à l'invitation l'association TERDEV (Terre & Développement).

- Samedi 31 Août et dimanche 01 Septembre 2024

Forum des Associations à Saintes.

- Mobilisation tout au long de l'année 2024 sur la recherche des arbres remarquables.
- Participation au suivi du dévasement de la Charente à St Savinien.

Bénévoles référents : Brigitte RAYMOND et Charles GOETZ

✸ Antenne de La Rochelle

Durant l'année 2024, l'antenne rochelaise a fonctionné à travers :

- L'implication individuelle des bénévoles dans les instances de concertation locale
- Les actions des associations locales adhérentes à NE17, telle Capres-Aunis
- Les sorties nature pilotées notamment par Jean Chaigneau et Dominique Mathis

Pour mémoire on rappellera les principaux dossiers locaux pour lesquels des bénévoles se sont impliqués :

- Le projet de nouvel hôpital
- Le projet de SCOT 2025
- Le projet de nouveau quartier des Salines (ancien parc des expositions)

Il y a eu par ailleurs :

- Une sortie découverte de la Ferme expérimentale de l'INRAE, à Saint-Laurent-de-la-Prée au cours de laquelle nous avons pu découvrir les solutions pour mettre en œuvre des pratiques agro-écologiques.
- Une balade découverte de la côte et son environnement proche entre les plages de Roux et Aytré, avec mise en perspective des activités humaines d'autrefois et la problématique de retrait du trait de côte.

Bénévole référent : Dominique DEBOISE

VIE ASSOCIATIVE

CONFÉRENCES, SORTIES ET STANDS

✸ Conférence

Claire THORIN et Azilis Dagorne ont organisé une conférence le 27 septembre 2024 à Saintes sur le thème du Plan Local d'Urbanisme sous le prisme des enjeux environnementaux. L' événement a regroupé environ 40 personnes. Il s'agissait sur un créneau de 2h, de « vulgariser » le contenu d'un document d'urbanisme tel que le Plan Local Urbanisme et d'exposer les « outils » qui permettent la prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, eau, risques naturels...) dans les différentes pièces du document d'urbanisme. La conférence a réuni des élus, des membres d'associations de protection de l'environnement locales, des techniciens et a cherché à répondre à leurs attentes. Une nouvelle conférence est organisée pour le 1er semestre 2025 sur d'autres thématiques relatives aux documents d'urbanisme.

✸ Soirées bénévoles

En 2024, une soirée bénévoles a été organisée à Saint-Jean-d'Angély.

39 personnes ont participé à cette soirée.

Au programme :

- Présentation de l'association
- Découverte des missions bénévoles de l'année
- Diffusion de deux courts métrages réalisés par Manon BÉRÉHOUC et Pierre FEYNIE, étudiants de l'IFFCAM
- Échanges avec les salariés de l'association le temps d'un repas partagé.

✸ Formations bénévoles

En dehors des projets, nous avons bénéficié d'une enveloppe financière FDVA pour proposer des temps de formation pour les bénévoles :

- Formation SOS Serpents : 12 personnes
- Formation Tenir et animer un stand : 7 personnes
- Formation Flore prairiale : 9 personnes

✸ Stands associatifs

- Mercredi 3 janvier : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 7 février : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 6 mars : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 3 avril : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 1er mai : Marché Aigrefeuille
- Samedi 25 mai : Fête de la nature à Saint-Augustin
- Samedi 25 mai : Fête de la nature à Saint-Jean-d'Angély
- Samedi 25 mai : Fête de la nature à Surgères
- Mercredi 5 juin : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 3 juillet : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 7 août : Marché Aigrefeuille
- Samedi 31 août et dimanche 1er septembre : Forum des associations à Saintes
- Mercredi 4 septembre : Marché Aigrefeuille
- Samedi 7 septembre : Forum des associations à Surgères
- Samedi 7 septembre : Portes ouvertes Graines Buissonnières
- Mercredi 18 et jeudi 19 septembre : Assises Nationales de la Biodiversité
- Samedi 22 septembre : 50 ans Espaces Naturels Sensibles
- Mercredi 2 octobre : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 6 novembre : Marché Aigrefeuille
- Mercredi 4 décembre : Marché Aigrefeuille

✸ Sorties proposées par les bénévoles

Tout au long de l'année, plusieurs bénévoles ont proposé des sorties pour aller à la rencontre des paysages, de la faune et de la flore de notre département.

Deux sorties ont été proposées par l'antenne de Saintes.

Jean Chaigneau, bénévole de l'antenne de la Rochelle, a proposé 11 sorties en 2024. Au total, 207 personnes y ont participé pour découvrir la biodiversité de la Rochelle, Aytré, d'Angoulins et de Périgny. Dominique Mathis, bénévole de l'antenne a co-animé une sortie avec Jean Chaigneau et a aussi réalisé une sortie dans le marais de Tasdon avec 10 personnes.

Une sortie brame du cerf a été organisée en septembre par Bertrand COLARD de l'association Natvert. Le nombre de place était limité à 12 personnes. Ce fut un grand succès puisque la sortie a été complète très rapidement.

✸ Assemblée générale

L'assemblée générale s'est déroulée le samedi 4 juin à Saintes.

Un grand merci aux bénévoles qui animent tous ces évènements tout au long de l'année.

SENTINELLES DE LA NATURE

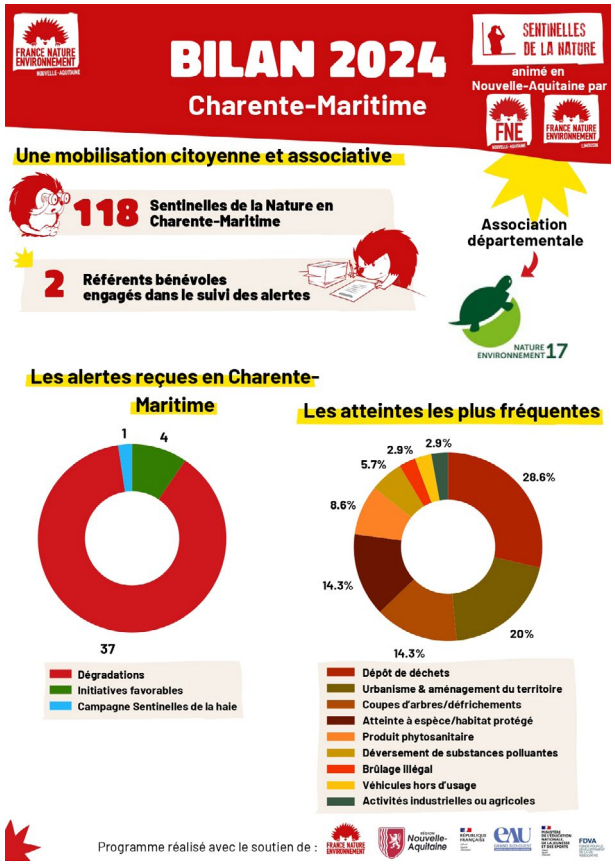
En 2024 le programme Sentinelles de la Nature a mobilisé quatre bénévoles de NE17 pour traiter 37 alertes provenant de citoyennes et de citoyens du département. Pour rappel, la Charente-Maritime compte 223 sentinelles. Parmi toutes ces alertes, une seule a été publiée, mais toutes ont été traitées. Parmi elles, 32 signalements alertaient sur des infractions pénales. Pour les résoudre et tenter de protéger la nature, les bénévoles ont engagé 40 démarches différentes en 2024, dont 21 démarches amiables, 17 démarches administratives, et 1 démarche contentieuse.

Ces démarches ont été décidées en collectif, lors de l'une des 12 réunions Sentinelles animées dans l'année.

Trois actions favorables ont été remontées, elles ont toutes été publiées afin de partager ces belles initiatives (ramassage de déchets à Saint-Pierre-d'Oléron, et deux nouveaux aménagements pour la nature à Saint-Jean-d'Angély).

Les campagnes thématiques ont malheureusement peu mobilisé dans l'année, en espérant de meilleurs résultats pour 2025.

Bénévoles référents : Denis MÉTAYER et Charles GOETZ



ÉTUDIER ET PROTÉGER

Nature Environnement 17 a pour mission première la protection du patrimoine naturel en Charente-Maritime. Au travers d'études ou de programmes de conservation, pour lesquels notre expertise est régulièrement sollicitée, nous contribuons à la sauvegarde des espèces et de leurs milieux. L'année 2024 a été riche de projets. Parallèlement à ces activités, nos chargés d'études ont participé à des groupes de travail ou des comités scientifiques chargés de s'exprimer sur les grandes orientations en matière de conservation du patrimoine naturel. L'ensemble des travaux présenté ici témoigne du rayonnement scientifique de notre structure tant au niveau départemental que régional.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine

Ce programme d'ampleur, porté par FNE NA, financé par la DREAL (Fonds verts) et la Région NA, mobilise l'ensemble des structures de Nouvelle-Aquitaine œuvrant pour les chiroptères. Plus de 150 personnes (bilan provisoire) ont participé à ce programme en 2024, principalement sur les actions de terrain (comptages été/hiver et opérations de capture). Au total, ce sont plus de 800 personnes qui ont contribué à ce programme depuis 2016.

Durant l'hiver 2023-2024, plus de 700 sites différents ont pu être prospectés (bilan provisoire), permettant de dénombrer environ 70 000 chauves-souris (toutes espèces confondues). Ces comptages permettent chaque année de contrôler les espèces marquées à l'aide de transpondeurs (Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées et Minioptère de Schreibers), mais aussi et surtout de suivre l'évolution des populations. Ainsi, la Nouvelle-Aquitaine accueille plus de 25% des effectifs de Grand rhinolophe en hiver en France avec 25 000 individus. L'effort de contrôle déployé a permis de « scanner » près de 40 000 Grands rhinolophes dans 670 sites d'hibernation répartis au sein de 27 départements de France.

Concernant l'été 2024, près de 200 colonies de mise bas (bilan provisoire) des différentes espèces ciblées par le programme ont été dénombrées en Nouvelle-Aquitaine permettant de comptabiliser environ 65 000 chauves-souris. Là encore, ces suivis coordonnés à l'échelle de la région permettent de suivre et d'évaluer l'évolution des populations. En 2024, les opérations de capture, afin de réaliser des prélèvements biologiques et de poursuivre le marquage individuel, se sont réalisées au sein de 25 sites (28 opérations de capture). Au total, 4 307 chauves-souris ont été capturées permettant le marquage individuel de 940 Grands rhinolophes, 1 883 Minioptères, et de 393 Murins à oreilles échancrées.

Ce programme collabore avec différents laboratoires de recherche, dont le LBBE de l'université de Lyon qui en est le partenaire historique, tout comme le CEBC-CNRS/ULR à Chizé. Différents travaux sont en cours et concernent l'analyse de l'incroyable jeu de données de « Capture-Marquage-Recapture » obtenu chez le Grand rhinolophe, l'éco épidémiologie (dont les coronavirus avec l'Institut Pasteur), la toxicologie, les déplacements et l'écologie du paysage. Sur ce dernier point, un travail de thèse s'est achevé et les publications ont été soumises.

Pour 2025, l'objectif est toujours de poursuivre les comptages coordonnés en hiver et en été, seuls capables de produire des tendances à long terme des populations. Concernant les opérations de capture, il s'agit désormais d'assurer le suivi des principales colonies de Grand rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées, notamment en poursuivant la maintenance des lecteurs automatiques installés dans les colonies et permettant de contrôler les individus marqués. Grâce au développement de nouveaux partenariats, FNE NA, de par son expérience, est désormais impliquée dans un nouveau programme d'ampleur de recherche en épidémiologie, à l'échelle européenne (programme OneBAT) porté par l'institut de virologie de Venise. Ce programme vise à étudier plus précisément les virus présents chez le Minioptère de Schreibers, espèce en danger critique d'extinction en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les mécanismes de transmission, leurs rôles dans la conservation de l'espèce et leurs implications pour la santé humaine.

Ce programme est ralisé en France en partenariat avec l'institut Pasteur, l'ANSES Nancy, le LBBE de Lyon, (FNE NA, LPO Auvergne Rhône-Alpes, CEN PACA, Groupe Chiroptères de Provence, Groupe Chiroptères de Languedoc-Roussillon, ANA-CEN Ariège).

Projet coordonné par NE17 et porté par FNE NA.

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, la LPO France, le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, le Groupe Chiroptères Aquitaine, le CEN Aquitaine, Cistude Nature, le Labex ECOFECT (université Lyon I), le CBGP/INRA de Montpellier, et le CEBC-CNRS/ULR.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Reptiles et Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine (RANA)

Le projet RANA (Reptiles et Amphibiens de Nouvelle Aquitaine) vise à profiter de la dynamique récente d'atlas herpétologiques des 3 anciennes régions. Les prospections de l'atlas Poitou-Charentes se sont terminées en 2019, l'atlas des reptiles et des amphibiens du Limousin est en cours de réalisation et celui de l'Aquitaine est récent (2014). Par conséquent, ce projet permet de publier le premier atlas de la nouvelle grande région (atlas dynamique en ligne), ainsi que de mettre en place des suivis à long terme, des actions de conservation pour les espèces les plus menacées, des formations et des actions de sensibilisation auprès du grand public. Dans ce cadre, les prospections de la Rainette verte se sont poursuivies en 2024 avec l'observation de quelques individus dans l'est du département sur un secteur historique.

Les actions de 2024 ont notamment permis de mettre en place une dynamique à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, de poursuivre les suivis POPReptile initiés les années précédentes, de réaliser des missions de conservation, qu'elles concernent la construction de gîtes à serpents (hibernaculum), la conception et la participation à des programmes de conservation (PNA, PRA, projets avec la Société Herpétologique de France, etc.), la participation à des réunions thématiques avec les partenaires (syndicat mixtes, conseil départemental, collectivités, animateurs de sites Natura 2000). Ce programme a également permis de répondre aux sollicitations des collectivités et particuliers concernant les reptiles et amphibiens, et de faire de la médiation sur les serpents en coordonnant les actions des bénévoles qui interviennent sur les SOS Serpents en Charente-Maritime. L'activité SOS Serpents 17 a d'ailleurs explosé en 2024 avec l'obtention de la dérogation de manipulation d'espèces protégées. De très nombreux appels nous sont parvenus (de toute la France) et nous avons dû revoir notre fonctionnement pour 2025 afin d'être moins sollicités sur les territoires hors Charente-Maritime et être ainsi plus réactifs pour les appels relatifs à notre département.

Vipère aspic



Une synthèse des résultats des suivis sur les reptiles et les amphibiens a également été rédigée et publiée. Elle est consultable sur le site du programme.

Projet coordonnée par Cistude Nature et porté par FNE NA.

Projet financé par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne.

Salarié référent : Jean RIVOIRE

✸ Les Mulettes de Nouvelle-Aquitaine

Entre 2020 et 2023, une dynamique nouvelle de prise en compte des bivalves dulçaquicoles dans les inventaires et zonages environnementaux a vu le jour à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Portées par les associations de protection de la nature de la région, ces actions ont permis d'améliorer largement les connaissances sur l'écologie et la répartition des espèces métropolitaines, tout en sensibilisant et en formant de nouveaux acteurs du territoire, de l'eau et de la biodiversité.

Dans ce contexte, 2024 a constitué une année de transition vers un programme très ambitieux, s'appuyant sur la lancée des quatre dernières années. Ainsi, afin de faire face à l'urgence, un Plan Régional d'Actions en faveur des Mulettes de Nouvelle-Aquitaine a été rédigé par le réseau associatif de FNE NA. Ce plan vise à mettre en place des mesures permettant la prise en compte de ces espèces dans les inventaires et les projets d'aménagement du territoire. Il définit 12 grandes actions regroupées selon 4 domaines thématiques : les actions de connaissance, les actions de gestion, protection et conservation, les actions d'animation du réseau et les actions de sensibilisation et de formation.

Ce PRA Mulettes est prévu pour une durée de 10 ans, bien que les actions et financements soient pour l'instant assurés sur la période 2025-2027. De belles perspectives de prospections et de sensibilisation du public et des professionnels sont à venir dès l'année prochaine.

Projet coordonnée par Vienne Nature et porté par FNE NA.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Salarié référent : Laurent DUFEY

Mulettes des rivières



ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Les mares du Poitou-Charentes : recensement et réhabilitation d'un habitat d'espèces protégées essentiel de la Trame bleue

Les mares sont des micro-habitats présentant un intérêt tout particulier pour une faune et une flore très spécifique. Ce sont des éléments importants à prendre en compte pour la préservation de la biodiversité.

La connaissance des mares d'un territoire permet de mieux appréhender les actions de conservation à mettre en place pour préserver la faune et la flore (restauration de la trame bleue), de cibler les secteurs d'intervention, et permet également de gagner en efficacité en cas d'actions de conservation ou d'inventaires sur des espèces cibles liées à ces milieux.

De 1998 à 2002, Poitou-Charentes Nature a engagé un programme régional d'inventaire des mares du Poitou-Charentes, avec l'aide de ses associations membres et de leurs bénévoles. Les objectifs de cette démarche étaient de recenser le plus grand nombre possible de mares existantes dans la région, de définir leur typologie et préciser leurs caractéristiques écologiques, d'évaluer l'importance et les causes de la régression des mares dans les différentes zones biogéographiques régionales, de recenser les différentes menaces qui pesaient sur elles, et de déterminer l'importance des mares régionales dans la répartition et la pérennité de certains groupes faunistiques.

20 ans après, les associations de Poitou-Charentes Nature proposent une suite à ce travail, à travers un projet sur les mares à l'échelle de l'ex-région Poitou-Charentes, d'une durée de 3 ans (2022 à 2024).

En 2024, le travail de numérisation initié l'année précédente à partir de ressources numériques (IGN Scan 25, orthophoto, etc.) afin de recenser et compiler les mares du Poitou-Charentes dans un document commun a été achevé. Ce travail a été enregistré dans le portail de saisie et de visualisation du réseau de mares développé par l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA), portail en ligne, accessible et utilisable par tous.

La caractérisation des mares s'est poursuivie, avec notamment le travail d'un groupe d'étudiant en BTSA Gestion et Protection de la Nature du Lycée de la mer et de l'océan de Bourcefranc-le-Chapus dans le cadre de leur projet tuteuré, mais aussi grâce à une étudiante en stage à NE17 dans le cadre de son MASTER Sciences pour l'Environnement, Clémentine BINARD. Cela a permis de caractériser les mares de 7 mailles sur l'ensemble du département. Trois animations ont également été organisées à Vaux-sur-mer, Surgères et Montendre. Leur but étant à la fois de faire découvrir aux participants l'intérêt des mares dans notre paysage mais aussi de les rendre autonomes dans leur caractérisation.

L'incitation à la restauration et à la création de mares est également un des objectifs premiers du programme. De nombreux accompagnements, apportant conseils et expertises techniques, ont été réalisés auprès des différents acteurs du territoire. Ce sont en tout 16 créations et 3 restaurations de mares qui ont été menées durant l'ensemble du programme.

Projet coordonnée par Charente Nature et porté par Poitou-Charentes Nature.
Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, Union Européenne, Agence de l'eau Adour-Garonne.
Salarié référent : Sylvain BIMONT & Jean RIVOIRE

✸ Inventaire de la Flore des rivières du Poitou-Charentes

La flore et les végétations aquatiques des rivières picto-charentaises ont été très peu étudiées jusqu'à présent ; seules de rares rivières ont fait l'objet de prospections et de suivis botaniques ou d'études phytosociologiques.

Nos rivières hébergent pourtant des enjeux floristiques forts.

Les habitats visés par le projet sont identifiés dans la Directive Habitats :

- 3260-4 Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques
- 3260-5 Rivières eutrophes neutres à basiques, dominées par des Renoncules ou des Potamots
- 3260-6 Ruisseaux et petits rivières eutrophes neutres à basiques
- 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition



Les herbiers aquatiques abritent une flore diversifiée et caractéristique, dont certaines espèces sont menacées, rares ou largement méconnues. On pourra notamment citer : *Oenanthe fluviatilis, Hippuris vulgaris, Myriophyllum alterniflorum, Sagittaria sagittifolia, Hottonia palustris, Ranunculus* groupe *Batrachium, Potamogeton lucens, Potamogenton perfoliatus* entre autres.

Ces habitats et les espèces qui les composent sont d'une grande importance pour les cortèges faunistiques liés aux cours d'eau, en particulier pour les odonates.

En 2024, ce sont à nouveau plus d'une vingtaine de masses d'eau qui ont été expertisées ce qui conclut la compagne d'inventaire de ce programme. La recherche d'herbiers a été difficile en 2024 en raison des crues qui ont limité leur développement à cause du débit trop important des cours d'eau. Plusieurs échanges avec les différents acteurs des cours d'eau ont permis de sensibiliser ces derniers aux enjeux des végétations aquatiques. L'année 2024 s'est achevée avec les analyses de données qui se termineront durant l'année 2025.

Projet coordonnée par Deux-Sèvres Nature Environnement et porté par Poitou-Charentes Nature.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Salarié référent : Sylvain BIMONT

✸ Veille botanique en Poitou-Charentes

La flore picto-charentaise présente également de nombreuses espèces remarquables hors contexte aquatique. Les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) sont régulièrement sollicitées par leurs adhérents ou par des particuliers à la suite de découvertes botaniques, concernant parfois des espèces hautement patrimoniales (suivant le niveau de menace sur la liste rouge régionale de Poitou-Charentes, CBNSA 2018).

Certaines de ces découvertes méritent d'être expertisées par un botaniste professionnel. En outre, des découvertes réalisées lors de programmes financés antérieurement (messicoles, fougères, etc.) pâtissent de l'absence de suivi les années suivantes. Un contact régulier avec les propriétaires et gestionnaires est nécessaire pour s'assurer de la poursuite d'une gestion adaptée et du maintien des populations en bon état.

Cette action vise les stations d'espèces menacées situées hors sites NATURA 2000 et hors sites Conservatoire des Espaces Naturels(CEN) où elles font déjà l'objet de suivis avec financements dédiés.

Le suivi de certaines espèces hautement patrimoniales étant déjà assuré par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) dans le cadre de leurs missions de conservation, la liste des espèces à suivre par chaque structure a ainsi été affinée avec leur collaboration.

Ainsi ce programme vise surtout à :

- Suivre des stations connues pour s'assurer de leur pérennité ;
- Assurer un lien avec les propriétaires.

Les prospections pour la recherche de nouvelles stations ont été très limitées, en ciblant des secteurs pressentis pour une espèce ou la vérification de stations très anciennes (il ne s'agit pas d'un projet d'amélioration des connaissances d'espèces menacées).

En 2024, plusieurs espèces ont été recherchées sur des sites où elles étaient connues historiquement *Lathyrus palustris, Iberodes littoralis et Orobanche artemisi campestris*. Des inventaires sur une pelouse sèche calcaire d'Orignolle ont également été entrepris afin d'évaluer le potentiel d'un coteau propice au développement de cet habitat d'intérêt communautaire. Pour finir, une sortie a été organisée avec la médiathèque de Montendre pour emmener une quinzaine de personnes découvrir les espèces patrimoniales des landes afin qu'elles puissent par la suite nous signaler leurs futures observations.


Orobanche

Projet coordonnée par Vienne Nature et porté par Poitou-Charentes Nature.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Salarié référent : Sylvain BIMONT

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Enquête Micromammifères

Afin d'enrichir les connaissances relatives au taxon des Micromammifères, pour lequel de nombreuses lacunes persistent, un projet sur 3 ans a été lancé en 2022. Deux axes ont été définis afin de répondre à ce manque de connaissance :

1. Mise en place d'une méthodologie visant à améliorer les connaissances relatives à la répartition des micromammifères
2. Protocoles expérimentaux et processus de réflexion

Pour ce faire, en 2024, dernière année du programme, les actions menées ont été les suivantes :

- Travail cartographique et sélection de sites de prélèvement des pelotes de réjection ;
- Prélèvements d'échantillons (pelotes de réjection) et analyses : 22 mailles de 10km x 10km validées (200 proies au minimum analysées par mailles) ;
- Journées techniques départementales avec analyses d'échantillons conjointes : 3 journées ;
- Complément de la collection de référence pour l'identification des crânes ;
- Réalisation et diffusion de supports de communication : articles de presse, flyers et affiches ;
- Organisation d'ateliers de sensibilisation : 2 ateliers "Dissection de pelotes de réjections" avec le Club Nature de Surgères ;
- Déploiement des protocoles expérimentaux : recherche de nids de Rat des moissons sur 23 points d'échantillonnage (3 points avec présence avérée).


Atelier de sensibilisation

Projet coordonné par la LPO et porté par Poitou-Charentes Nature.
Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine
Salariés référents : Mélanie DARNAULT & Thomas GIRARD

✸ Amélioration des connaissances sur les oiseaux forestiers

Ce projet, décliné en Poitou-Charentes, est une continuité de la dynamique initiée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en 2011 et 2012 et de la LPO en Charente-Maritime en 2015-2016 sur les cortèges avifaunistiques peuplant les massifs forestiers picto-charentais. Il se décline en 6 objectifs opérationnels :

- Formation des bénévoles,
- Inventaires de l'avifaune des milieux forestiers en période de nidification,
- Animation d'un groupe de bénévoles pour suivre la nidification du Circaète Jean-le-Blanc,
- Suivi scientifique approfondi du Circaète Jean-le-Blanc,
- Sensibilisation des gestionnaires et des propriétaires à la relation entre gestion forestière et biodiversité avifaunistique,
- Communication et vulgarisation scientifique.

Dans le cadre de ce projet, NE17 a inventorié l'avifaune forestière nicheuse au sein de 3 autres boisements par rapport à 2023. Aussi, plusieurs formations rapaces avec un accent sur le Circaète ont été suivies avec à la fois un apport théorique et des prospections et lors de prospections groupées. Ce travail a mené à la construction d'un groupe d'observateurs réguliers pour le suivi d'un couple autour de la RNR de la Massonne.

La partie du projet sur les inventaires d'oiseaux forestiers a touché à sa fin en 2024. Les autres actions, dont le suivi de la nidification du Circaète Jean-le-Blanc avec les bénévoles et les sensibilisations des citoyens et gestionnaires forestiers, vont par contre continuer avec les bénévoles en 2025.


Circaète Jean-le-Blanc

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la fondation ANYAMA

Salarié référent : Jean RIVOIRE

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Oiseaux des carrières de Nouvelle-Aquitaine

Le projet « Oiseaux des carrières du Poitou-Charentes » a été déployé en 2020 sur 2 nouveaux départements de la région Poitou-Charentes : la Charente et la Charente Maritime. Le projet a changé d'envergure il y a 2 ans en passant à l'échelle de la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine. Ce projet a pour objectif de nouer de nombreux contacts et partenariats locaux avec des carriers, des propriétaires de sites et ainsi de les sensibiliser à la présence d'oiseaux spécifiques en échangeant sur les problématiques rencontrées. L'acquisition de connaissances sur la présence de cinq espèces cibles est privilégiée : Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Hirondelle de rivage, Guêpier d'Europe et Traquet motteux. D'autres espèces complémentaires comme le Grand Corbeau, le Petit Gravelot ou l'Œdicnème criard font également l'objet d'une attention particulière.

Plus spécifiquement en Charente-Maritime, le projet est porté localement par NE17 et la LPO Poitou-Charentes antenne La Rochelle. Les inventaires mutualisés entre les deux structures ont principalement porté sur le Guêpier d'Europe et l'Hirondelle de rivage, les deux espèces nicheuses avérées en carrière pour le département. En 2024, 8 sites ont été suivis en Charente-Maritime. La présence du Guêpier d'Europe a été observée sur 3 carrières. Et, concernant l'Hirondelle de rivage, 1 carrière était également occupée.

Projet coordonné par la LPO.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine et l'UNICEM Entreprises engagées.

Salarié référent : Jean RIVOIRE


Guêpier d'Europe


Hirondelle de rivage

✸ Actualisation de l'inventaire des arbres remarquables de Charente-Maritime

À la demande de plusieurs bénévoles impliqués sur le sujet, NE17, en partenariat avec l'association Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.S.), a entrepris d'identifier et de recenser les arbres d'exception du département afin de valoriser les plus remarquables.

Ce recensement, développé sur la période 2023-2024, a vocation à partager et protéger ce patrimoine naturel commun. Il s'appuie dans un premier temps sur le premier inventaire réalisé dans le courant des années 90 et dans un second temps sur les signalements que le grand public peut porter à connaissance.

En parallèle, un réseau de bénévoles a été créé afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental et d'assurer les visites de terrain pour relever l'ensemble des caractéristiques des arbres inventoriés précédemment ou signalés via le site.

Ainsi, durant l'année 2024, les signalements d'arbres « coup de cœur » ont été réalisés par le grand public via la plateforme Gogocarto mise en fonction de mai 2023 à septembre 2024. Grâce à cet outil, toutes les informations saisies par les contributeurs (notamment la localisation) pouvaient être envoyées rapidement aux référents afin de faciliter les inventaires. Ainsi, outre les 432 arbres issus du premier inventaire, ce sont 285 arbres ou groupes d'arbres qui ont été ajoutés durant les deux années. Seuls ou en binôme, les 17 référents se sont alors chargés de visiter l'ensemble des arbres de leur secteur pour recueillir leurs caractéristiques.

La sélection des arbres les plus remarquables du département est en cours.

Durant l'année 2024, NE17 a également organisé 5 nouvelles projections des deux films Arbres remarquables de l'association A.R.B.R.E.S (en plus de celle réalisée en décembre 2023 à Rochefort) : St Xandre, Gémozac, La Jarrie, Loulay et Montendre. Grâce à ces six rendez-vous, 460 participants ont découvert le projet, échangé avec les référents et les salariés de NE17 présents et peut-être contribué en signalant un ou des arbres.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et laDREAL Nouvelle Aquitaine.

Salariée référente : Mylène ESCHEMANN

LES EXPERTISES NATURALISTES

✸ LGV SEA Tours-Bordeaux : Accompagnement / Expertises Naturalistes

Coordination du projet

Nous participons activement aux comités de pilotage en lien avec Poitou-Charentesè Nature (PCN) et ses associations membres afin d'orienter les mesures de suivi et de faire le point sur les suivis, les mesures compensatoires en cours, la stratégie politique de PCN, etc.

Suivis des populations impactées

Ces suivis naturalistes s'inscrivent dans le cadre de l'article 23 des arrêtés inter-préfectoraux des 24 février et 21 décembre 2012 invitant le concessionnaire de la LGV SEA à suivre l'état des populations impactées par les travaux et l'usage de la LGV : «Un suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées par la construction et l'exploitation de la Ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux devra être réalisé pendant la durée de la concession». Ces types de suivi s'inscrivent également dans le cadre de la note méthodologique rédigée par l'ensemble des partenaires inter-régionaux et intitulée «Propositions de suivi des mesures environnementales liées à la construction et à l'exploitation de la LGV-SEA Tours-Bordeaux".

En 2024, 2 sites ont été étudiés pour évaluer l'impact de la ligne sur les populations de chiroptères et 2 sites suivis pour le Fadet des laîches.

Suivis des mesures compensatoires

♦ Suivi des mares

Dans le cadre des mesures compensatoires de la LGV SEA, plusieurs mares ont été créées à proximité de la ligne et d'autres ont été créées ou restaurées sur des terrains privés par le biais de conventionnements soumis à des cahiers des charges. Ces mares ont pour objectif d'accueillir la faune et la flore aquatique impactées lors de la destruction de leurs milieux pendant la phase de travaux. L'objectif de ce suivi est donc d'évaluer la réussite de ces opérations en observant tous les ans leur colonisation par les odonates et les amphibiens. Des relevés botaniques et des habitats naturels sur et à proximité des mares ont également été menés tous les ans afin d'en étudier l'évolution.

En 2024, NE17 a suivi 32 mares majoritairement situées dans la Double Saintongeaise. La plus éloignée de la ligne étant une mare située dans le marais de la Seugne à Colombiers. Sur les mares créées, la végétation aquatique s'installe progressivement mais le recouvrement est souvent meilleur pour les mares restaurées.

Les mares accueillent entre 0 et 7 espèces d'amphibiens et entre 0 et 18 espèces d'odonates. Concernant l'évolution des différentes richesses spécifiques, la première année de vie de la mare présente une richesse inférieure en termes de diversité d'amphibiens et d'odonates par rapport à la deuxième et troisième années. Ce constat est moins contrasté pour la flore pour laquelle seules les premières et deuxièmes années sont significativement différentes. Il est à noter que cette analyse ne permet pas de voir la succession d'espèces s'opérer dans le cortège floristique. Pour le pourcentage de couverture des herbiers, on observe en moyenne une colonisation continue et significative au cours des trois premières années de vie de la mare.

♦ Suivi des espèces et habitats sur les sites de compensation

Afin d'évaluer l'efficience des mesures de gestion/restauration mises en place sur les sites de compensation, des suivis biologiques sur les taxons ciblés par la compensation ou sur les taxons indicateurs de l'état de conservation des milieux ont été engagés cette année.

En 2024, des suivis ont été réalisés sur 4 sites en acquisition ayant été rétrocédés aux CEN NA : Etangs Levrault à Cercoux, vallée du Lary à Cercoux, Le Pas Blanc à Neuvicq, et la vallée du la Seugne aux alentours de Colombiers. Dans ce cadre, des études ont été menées sur les lépidoptères. Les résultats de ces enquêtes permettent de dresser un état des populations un an après la mise en place des premières opérations de gestion/restauration. Leurs réitérations dans le temps permettront d'évaluer la dynamique des différentes populations d'espèces et d'éventuellement adapter les mesures de gestion mises en place afin d'augmenter les fonctionnalités des sites au regard des exigences écologiques des espèces et surtout des espèces compensées ciblées.

Projet coordonné par Poitou-Charentes Nature

Actions financées par LISEA

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✸ IRMC : Accompagnement / expertises naturalistes

Coordination du projet

Les études réalisées sur les sites de compensation IMERYS sont proposées par NE17 qui s'appuie sur les études d'impacts et les arrêtés préfectoraux en lien avec les carrières en question. Ces propositions sont ensuite discutées avec IRMC qui finance les études.

Expertises menées dans le cadre des mesures compensatoires

La réalisation de ces expertises environnementales s'inscrit dans le cadre des compensations réalisées en acquisition pour la société IRMC. Les objectifs de ces diagnostics visent à :

- Réaliser un état des lieux afin de définir l'état initial global du site et/ou réaliser un état initial quantitatif correspondant à une première année de suivi ;
- Évaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces concernées ;
- Identifier les milieux et les espèces pour lesquels une compensation existe ;
- Apporter des pistes de réflexion et des préconisations de gestion permettant d'orienter l'intervention du Conservatoire d'Espaces Naturels-NA ;
- Proposer un suivi adapté du site.

En 2024, ce type d'expertise a été réalisé sur 7 sites de compensations en rapport avec l'exploitation de trois carrières.

Les suivis biologiques dans le cadre de mesures compensatoires sont nécessaires à l'évaluation de l'efficacité des mesures de gestions mises en place.

♦ Suivi des mesures compensatoires de la carrière Planton et Maine du Bois

Les parcelles de compensation, relatives à l'extension de la carrière du Planton et Maine du Bois, sont localisées tout autour de la carrière sur la commune de Montlieu-la-Garde. Cette année, les inventaires ont concerné les chiroptères, les odonates, les amphibiens, le Fadet des laîches et le Piment royal.

Les relevés 2024 ont permis d'observer les premiers effets des travaux de gestion réalisés il y a 2 ans. Les zones humides créées et restaurées abritent déjà quelques espèces de libellules et d'amphibiens.

♦ Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de La Vergne

Les travaux de gestion ont été réalisés par le CEN-NA sur ce site il y a 2 ans. Les suivis biologiques menés en 2024 ont porté sur la flore, les reptiles, les amphibiens et les libellules. Ils ont pour objectif d'exposer les premiers résultats de cette restauration.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Bois Charles

Les travaux de gestion ont été réalisés par le CEN-NA sur ce site jusqu'à fin 2022. Les suivis biologiques menés en 2024 ont porté sur la flore et les habitats naturels, les mammifères dont les chiroptères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les libellules, les rhopalocères et les orthoptères. Ils ont pour objectif d'exposer les premiers résultats de cette restauration.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Jussas

Un état initial a été réalisé en 2019 sur ce site situé à Jussas. Les suivis biologiques menés en 2024 ont porté sur les reptiles, la flore et les habitats naturels. Ils ont permis de mettre à jour les connaissances du site avant les premiers travaux de gestion qui devront avoir lieu en 2025.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Chepniers

Les suivis biologiques menés en 2024 ont porté sur les amphibiens, les odonates et la flore.

Les inventaires ont contribué à attester que les mares créées étaient colonisées par des espèces d'amphibiens et de libellules dont une d'importance patrimoniale forte, la Leucorrhine à front blanc.

Diagnostic écologique des mesures compensatoires de la carrière Sarrazin sur le site de Montguyon

Sur ce site les travaux de gestion ont été réalisés par le CEN-NA à l'automne 2023. Les suivis biologiques menés en 2024 ont porté sur la flore et les habitats naturels, les mammifères dont les chiroptères, les oiseaux, les amphibiens, les libellules, les rhopalocères et les orthoptères. Ils ont pour objectif d'exposer les premiers résultats de cette restauration.

Les mares créées n'ont pas été colonisées par les odonates, ni par les amphibiens. Un ajustement des travaux est à prévoir.

Tous les suivis de la carrière Sarrazin mis en place seront reconduits tout au long des 30 années de compensation obligatoires et permettront de réajuster le plan de gestion au fur et à mesure afin de favoriser la biodiversité du site et notamment les espèces patrimoniales et les espèces à compenser.

Suivi des mesures compensatoires de la carrière « Perrin »

Les parcelles de compensation, relatives à la création de la carrière de Perrin, sont localisées tout autour de la carrière sur la commune de Clérac.

L'étude menée en 2024 ciblait les reptiles. Un suivi protocolé sur 3 ans est en place. Ces suivis biologiques permettront d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en place et seront reconduits tout au long des 20 années de compensation obligatoires. Ils permettront de réajuster le plan de gestion en lien avec Conservatoire d'Espaces Naturel de Nouvelle-Aquitaine qui est le gestionnaire de ce site.

Actions financées par IMERYS

Salariée référente : Caroline MICALLEF

Éolien

Dans le cadre de la construction des parcs éoliens d'Antezant-St Pardoult et de Varaize, NE17 a été missionnée par EDF Renouvelables pour l'accompagner dans la mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement, à savoir la pose de gîtes et de nichoirs et la définition d'un linéaire de haies à planter conformément aux arrêtés d'autorisation de ces deux parcs. Ainsi, avec l'aide de bénévoles, 43 nichoirs pour l'avifaune et 29 gîtes pour les chiroptères ont été installés les 21 et 22/03/2022.

Suite à l'installation, les premiers résultats des suivis réalisés en 2024 sont encourageants avec plus de la moitié des gîtes et nichoirs occupés en 2024 par 6 espèces (5 espèces d'oiseaux et 1 espèce de chauve-souris).

Ceci représente 17 gîtes à chauves-souris et 22 nichoirs utilisés, soit un taux d'occupation de 55 % (respectivement 58,6 % pour les chiroptères et 38,6 % pour les oiseaux).

Concernant les chauves-souris, une seule espèce : la Pipistrelle commune fréquente les gîtes artificiels mais notons qu'elle y a installé une colonie de plus d'une vingtaine d'individus.

L'entretien régulier est une des clés pour assurer l'efficacité des gîtes artificiels qui peuvent être fréquentés par de nombreuses autres espèces, notamment des insectes.

Pour les oiseaux, le bilan reste mitigé avec un taux d'occupation encore assez faible. Notons cependant que deux espèces, devenue très fragiles, fréquentent les nichoirs, le Moineau domestique et l'Hirondelle de fenêtre. Le Moineau occupe en effet la moitié des nichoirs fréquentés alors que l'Hirondelle de fenêtre occupe deux des trente nids installés, ce qui est plutôt encourageant.

Là aussi, l'entretien régulier des nichoirs reste indispensable pour assurer la pérennité de ces aménagements.

Suivi financé par EDF Renouvelables

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN


Nichoirs

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Inventaire permanent des ZNIEFF de Poitou-Charentes

Après 2 générations d'inventaires (1982-1995 et 1997-2012), les ZNIEFF font depuis 2012 l'objet d'un inventaire permanent. Elles sont alors actualisées en continu sur la base de l'état des connaissances relatif à chaque secteur du département. Après avoir réactualisé les listes d'espèces déterminantes en Poitou-Charentes, les associations membres de Poitou-Charentes Nature créent ou actualisent des ZNIEFF tous les ans.

En 2024, NE17 en collaboration avec le CBNSA et la LPO, s'est concentrée sur l'actualisation de plusieurs ZNIEFF de type 1 : Bois du Chatelet, Bois des Coudraies, Bois de Leuzois, Bois de Lozai, Bois de la petit Moute, Marais de la grande rivière. L'association s'est aussi focalisée sur la création de 2 nouvelles ZNIEFF de type 1 : La Cavité de la Clisse et la vallée humide de la Boutonne - Moulin le Grenet Minot et Prés Saint-Jean.

Dans ce cadre, une journée de prospections naturalistes a été organisée le 20 juillet conjointement entre la LPO et NE 17. À cette occasion plus d'une quinzaine de bénévoles ont pu découvrir et inventorier la faune et la flore, sur l'amont de la Vallée de La Boutonne.

Action financée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Salariée référente : Caroline MICALLEF

✸ Expertises sur les sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine

♦ Inventaire herpétologique et entomologique du Marais de La Ronde

En 2024, NE17 a effectué un diagnostic écologique sur les parcelles du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine du Marais de La Ronde, au cœur du Marais Poitevin. Ces inventaires ont ciblé spécifiquement les amphibiens, les papillons de jour et les orthoptères, taxons pour lesquels les derniers inventaires dataient de plus de 20 ans. Les résultats de cette étude sont alarmants pour tous les groupes concernés, qui présentent des richesses spécifiques extrêmement faibles. Parmi les nombreuses causes de cet effondrement, le changement climatique, la destruction des milieux, les pollutions diverses ou encore les espèces exogènes sont autant de facteurs limitant largement les possibilités de survie des populations inventoriées.

Projet financé par le CEN Nouvelle-Aquitaine
Salarié référent : Laurent DUFEY

♦ Expertise botanique et d'habitat de lande et cladiaie (commune de Montendre & St Porchaire)



Une cartographie des habitats naturels et des inventaires floristiques exhaustifs ont été faits sur deux sites appartenant au CEN-NA sur les communes de Saint Porchaire et de Montendre.

Le premier se trouve dans le vallon du Bruant et accueille des cladiaies, un habitat d'intérêt communautaire rare dans le département. Ces milieux pouvant être menacés par les ligneux qui entraineront leur fermeture, les inventaires de 2024 étaient l'occasion de mettre en place des placettes dans le but de suivre l'évolution du cortège floristique.

Le second accueille des landes humides possédant des enjeux de conservation majeurs aussi bien en raison de la rareté de ces milieux que par la présence de neuf espèces inscrites sur la liste rouge régionale dont 4 bénéficient d'un statut protection.

Dans l'ensemble ces deux sites sont dans un bon état de conservation et l'enjeu est désormais de maintenir ces conditions stationnelles favorables permettant leur maintien.

Projet financé par le CEN Nouvelle-Aquitaine

Salarié référent : Sylvain BIMONT

♦ Expertise botanique et d'habitat du marais de Talmont (commune de Talmont sur Gironde)



Une cartographie des habitats naturels et des inventaires floristiques exhaustifs a été réalisée sur les prairies humides du marais de Talmont.

Ces prairies issues d'une reconversion de cultures de maïs sont suivies par le Conservatoire d'Espaces Naturels et le Conservatoire du littoral afin d'étudier leur évolution dans le temps.

ÉTUDIER ET PROTÉGER

En 2024, si les prairies présentes peuvent être qualifiées de subhalophiles grâce à leur cortège d'espèces, celui-ci est encore trop dégradé pour être considéré comme un habitat d'intérêt communautaire. La gestion par pâturage extensif est à maintenir afin de favoriser les prairies subhalophiles visées par la reconversion.

Projet financé par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du littoral, l'Agende de l'eau Adour Garonne, les Fonds vert et le Conseil départemental Charente Maritime

Salariés référents : Sylvain BIMONT

Expertise botanique et d'habitat de pelouses sèches au coteau de Puybailler (commune de St Bonnet sur Gironde)

Une cartographie des habitats naturels et des inventaires floristiques exhaustifs a été réalisée sur des pelouses sèches calcaires sur la commune de Saint-Bonnet-sur-Gironde.

Les deux principaux habitats identifiés lors des inventaires possèdent une très forte valeur écologique. En effet, les pelouses sèches calcaires ne subsistent plus que de manière relictuelle sur des coteaux impropres aux cultures. Elles accueillent une faune et une flore spécialisées se retrouvant principalement dans ce type de milieu. Ces pelouses sont menacées par l'embroussaillement suite à l'abandon de leur exploitation.

Un réseau de placettes a été installé sur le site afin d'observer l'évolution de celles-ci au cours du temps.

Projet financé par le CEN Nouvelle-Aquitaine, les Fonds publics de la Région Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental Charente Maritime

Salarié référent : Sylvain BIMONT



Fort des Saumonards – Diagnostic chiroptérologique

Situé au cœur du site Natura 2000 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron », le Fort des Saumonards est un ancien ouvrage militaire mis à disposition de l'institution de gestion sociale des Armées comme centre de vacances entre 1987 et 2012. A l'abandon depuis, le bâtiment a été racheté en 2019 afin d'être réhabilité et transformé en centre de vacances pour l'Ecole 42 (établissement d'enseignement supérieur en informatique). Constitué d'un ensemble de 8 bâtiments dans un contexte environnemental d'intérêt, les enjeux relatifs à la biodiversité sont nombreux notamment pour les chiroptères puisque le DOCOB a relaté la présence d'au moins 12 espèces de chiroptères à proximité du site. Ainsi, en 2020, NE17 a été mandatée afin de mener une étude complémentaire visant à identifier les espèces présentes au sein des bâtiments, à accompagner les opérateurs lors de la phase de travaux dans la prise en compte des individus potentiellement présents et à proposer des actions de préservation et conservation des espèces sur le site (aménagements, sorties sur le terrain, animation).

Les travaux ont débuté au printemps 2021 et NE17 poursuit sa mission d'accompagnement du porteur de projet pour une prise en compte des enjeux de biodiversité tout au long des travaux.

En 2022, 15 visites ont été organisées afin de suivre les travaux et prévenir les destructions directes d'espèces protégées. Différentes mesures d'accompagnement et de compensation ont également été mises en œuvre (aménagement de la tour en faveur des chiroptères et pose de gîtes et nichoirs en 2023).

Les premiers suivis des gîtes et nichoirs sont encourageants puisque 3 gîtes à chauves-souris accueillent plus d'une dizaine d'individus de Pipistrelle commune. Quelques nichoirs ont également été occupés par le Rougequeue noir, la Mésange bleue et la Mésange charbonnière.

Suivi financé par NJJ Immobilier

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Suivi des mesures compensatoires du parc photovoltaïque de Fontenet III – Sites de Montendre, Saint-Augustin et Cadeuil

Ce travail pour le compte de la société BayWa r.e. consiste à suivre les mesures compensatoires dans le cadre de l'ouverture de la troisième extension du parc photovoltaïque Fontenet III, installé sur la commune de Fontenet, au sein de l'ancien camp militaire.

Les parcelles compensatoires sont situées sur 3 secteurs différents de Charente-Maritime : Cadeuil, Saint-Augustin et Montendre. Sur chacun des sites, les suivis ont porté sur plusieurs taxons, à savoir la flore et les habitats naturels, les oiseaux, les chiroptères et les papillons de jour. Les autres taxons n'ont pas bénéficié de suivis spécifiques mais ils étaient notés lors d'observations opportunistes.

L'objectif derrière ces inventaires et suivis est d'évaluer l'efficacité des mesures compensatoires mises en œuvre pour les espèces à compenser, d'évaluer les modalités de gestion mises en œuvre, de suivre les espèces présentes et d'évaluer leurs populations et enfin, de proposer d'autres mesures si le besoin s'en fait ressentir.

Suivi financé par BayWa r. e.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✸ Suivi des reptiles sur les parcelles de compensation relatives à la construction de l'écoquartier de Bongraine et du parc d'activités de l'Aubrecay sur la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Dans le cadre de la création de l'écoquartier de Bongraine d'une part, et du parc d'activités de l'Aubreçay, d'autre part ; la communauté d'agglomération de La Rochelle (CDA LR) est tenue de mettre en place des mesures visant à compenser la perte d'espèces ou d'habitats d'espèces suite aux travaux et à l'exploitation des parcelles concernées.

Pour cela, elle doit réaliser une sécurisation foncière de sites de compensation, qui devront faire l'objet d'une gestion conservatoire. Le maître d'ouvrage est également tenu d'assurer le suivi des mesures environnementales mises en œuvre, ainsi que le suivi des populations et des habitats d'espèces protégées impactées.

Les suivis scientifiques des sites sécurisés doivent ainsi permettre d'évaluer l'efficacité de la gestion conservatoire mise en œuvre en faveur des espèces à compenser sur les sites et apporter les éléments nécessaires à la réactualisation des plans de gestion.

La CDA a sollicité NE17 afin de réaliser le suivi des populations de reptiles sur 5 sites de compensation de l'écoquartier de Bongraine (« Abilis », « BB16 », « Bongraine », « Champ de tir » et « Marais doux »).

Ces études s'appuient sur des protocoles de terrain précis permettant d'avoir un suivi quantitatif des populations de reptiles liées à ces parcelles. Le suivi des 5 sites de compensation sur la Communauté d'Agglomération de la Rochelle sur l'année 2024 a permis de détecter la présence de 3 espèces de reptiles, la Couleuvre verte et jaune, la Couleuvre helvétique et le Lézard des murailles.

Projet financé par la CDA de la Rochelle.

Salarié référent : Jean RIVOIRE


Couleuvre verte et jaune


Couleuvre helvétique


Lézard des murailles

ÉTUDIER ET PROTÉGER

✸ Déplacement de Cistudes d'Europe dans le cadre du curage des bassins sur l'aire de repos de Boisredon

L'aire de repos de Boisredon se situe dans le sud de la Charente-Maritime, au sud-ouest de Jonzac, dans la commune de Boisredon. Elle se trouve le long de l'autoroute A10 reliant Bordeaux à la région parisienne. Depuis 2011, cette zone destinée à l'accueil des usagers de la voie rapide est dotée de trois bassins recevant les eaux usées issues des sanitaires. Ces eaux subissent un traitement en plusieurs étapes successives à l'origine de la formation de boues qui s'accumulent au fond de ces réservoirs. Dans ce contexte, l'extraction régulière de ces boues par curage est nécessaire pour assurer le fonctionnement du système d'assainissement.

ASF, société de Vinci Autoroutes, a demandé en 2021 la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique complet des espèces présentes dans l'espace clos du lagunage, dans le but d'évaluer les impacts éventuels de tels travaux sur la biodiversité. Il s'est avéré que ces points d'eau abritent la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue d'eau douce emblématique de la région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci fait l'objet d'une protection légale intégrale sur le plan national. Afin de mener à bien ces travaux d'entretien sans nuire à ces tortues aquatiques, une capture et un déplacement d'un maximum d'individus vers d'anciennes lagunes présentes au sein de l'aire de Boisredon ont été effectués.

NE17 a en outre été en charge de la demande de dérogation à la protection stricte de l'espèce afin de pouvoir réaliser ce travail dans le cadre règlementaire imposé.

Au final, ce sont 37 tortues qui ont été déplacées vers le bassin d'accueil, présent à quelques centaines de mètres des bassins visés par le curage.

Projet financé par VINCI Autoroutes

Salarié référent : Laurent DUFEY



Déplacement Cistude d'Europe

✸ MAESTRO : Ecologie du Petit Molosse de la Réunion et dynamiques d'infections

NE17, de part l'expérience acquise sur le programme « chiroptères cavernicoles », a été sollicitée par une équipe de recherche de l'IRD (UMR PIMIT) sur l'île de La Réunion pour les accompagner dans une étude portant sur l'écologie et les dynamiques d'infections virales chez le Petit Molosse de La Réunion, une des 3 espèces de chauves-souris de l'île et la seule espèce de mammifère endémique de La Réunion.

L'accompagnement de NE17 consistait à former l'équipe de recherche au marquage individuel par transpondage ainsi qu'aux techniques de suivis.

C'est ainsi qu'une mission de 15 jours a été organisée en mai 2024 (avec la participation également de Charente Nature).

Durant cette mission, 393 individus ont été capturés et équipés d'un transpondeur, au sein de 2 sites d'étude situé dans le nord de l'île.

Projet financé par l'IRD La Réunion – UMR PIMIT et la DEAL de La Réunion

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN



Petit Molosse



Suivi Petit Molosse

PLANS REGIONAUX D'ACTIONS (PRA)

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Odonates

Suite au Plan National d'Actions (2020-2030) en faveur des libellules, la rédaction de la déclinaison au niveau régional a été entreprise grâce à un travail collaboratif et sous la coordination du CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce plan prévoit une douzaine d'actions visant à préserver 27 espèces d'odonates considérées comme menacées sur ce territoire.

En 2024, les actions principales ont concerné :

- La mise en œuvre d'un suivi protocolé, le Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) sur l'Arnoult et le Palais. Cet inventaire a pour but la surveillance des tendances de populations des libellules prioritaires inféodées aux fleuves et aux grands cours d'eau.
- L'amélioration des connaissances des espèces avec des prospections ciblant l'Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*) et le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) appuyé par l'aide de bénévoles.
- La formation des bénévoles au cours de 4 cycles (formations en salle et sur le terrain) et la sensibilisation au sujet par la diffusion du film « L'appel des libellules ».

Projet coordonné par le CEN NA et porté par FNE NA.

Projet financé par le Fond vert, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Salariée référente : Caroline MICALLEF

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des lépidoptères

Suite au Plan National d'Actions (2018-2028) en faveur des lépidoptères diurnes, la rédaction de la déclinaison au niveau régional a engendré un travail collaboratif et sous la coordination du CEN Nouvelle-Aquitaine. Ce plan prévoit dix-sept actions visant à préserver 44 espèces de papillons considérées comme menacées sur ce territoire.

En 2024, les actions ont visé en particulier :

- L'amélioration des connaissances sur la répartition des zygènes vertes (*Adscita statices, Adscita mannii, Adscita geryon, Jordanita globuriae, Jordanita notata, Jordanita budensis* et dans une moindre mesure *Rhagades pruni* et *Aglaope infausta*) et de l'Argus frêle (*Cupido minimus*) sous forme de prospections sur le terrain ouvertes aux bénévoles.
- La priorisation de sites à enjeux, par la rédaction de note d'enjeux à destination du CEN-NA. Ou encore l'apport d'une assistance technique pour la réalisation d'actions locales en faveur des papillons comme la plantation de haies ou la création de bandes enherbées.
- La gestion de micro-sites par l'organisation d'un chantier nature. Ce chantier fait suite à celui organisé en 2022, sur une pelouse sèche du massif forestier de Chizé à Saleignes (17), en lien avec DSNE et la Société Française d'Orchidophilie de Poitou-Charentes et Vendée. Une dizaine de bénévoles est venue prêter main forte pour compléter la restauration des pelouses.

Projet coordonné par le CEN NA et porté par FNE NA.

Projet financé par le Fond vert, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et l'Agence de l'eau Adour Garonne

Salariée référente : Caroline MICALLEF

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères

Depuis 2018, FNE NA anime et pilote la mise en œuvre des actions du Programme Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC) Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du PRAC NA est financé par la DREAL. La mise en œuvre de ses actions est financée par la Région et la DREAL.

En 2024, NE17 est intervenue sur différentes actions détaillées ci-dessous :

- Contribution à la stratégie nationale des aires protégées pour les sites majeurs à chiroptères ;
- Déploiement de l'opération « refuge pour les chauves-souris » ;

- Participation au groupe de travail national sur l'éolien ;
- Participation aux 3èmes rencontres régionales chiroptères fin novembre à Limoges (87).

Le PNA en faveur des Chiroptères a été validé en 2016 par l'Etat. Ce PNA, d'une durée de 10 ans (2016-2025) est animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN).

Projet coordonnée par Charente Nature et porté par FNE NA.

Projet financé par la Région et la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Maxime LEUCHTMANN

✸ Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe

Dans le cadre du second Plan d'action national en faveur de la Loutre d'Europe, PCN et son réseau associatif a proposé de déployer des actions inscrites dans le PNA Loutre d'Europe à l'échelle du territoire du Poitou-Charentes sur la période 2024-2026.

En 2024, plusieurs actions ont ainsi été lancées par NE17 en lien avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur le territoire départemental. NE17 a déployé les actions suivantes :

- Suivi de la recolonisation et de la répartition de la Loutre d'Europe ;
- Prélèvements de tissus sur des cadavres suite à des collisions routières ;
- Communication et sensibilisation sur la Loutre d'Europe auprès du grand public : création d'un groupe de bénévoles Loutre (jusqu'à 20 personnes).


Groupe Loutre

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

APPELS À PROJETS

✸ Surveillance des populations d'Amphibiens de Nouvelle-Aquitaine

Les Amphibiens constituent un grand groupe d'animaux représentés par plus de 40 espèces en France métropolitaine, dont 28 sont présentes en Nouvelle-Aquitaine. Du fait de leur mode de vie et de leurs caractéristiques biologiques, ces animaux sont très sensibles à la qualité du milieu, et notamment à celle des zones humides dont ils dépendent directement pour la reproduction. La connaissance fine de leur répartition, de leur écologie et de la dynamique de leurs populations est indispensable afin de lutter contre les nombreuses menaces qui pèsent sur ce taxon.

Malgré la responsabilité de la région Nouvelle-Aquitaine vis-à-vis de la conservation des Amphibiens, ces informations sont aujourd'hui lacunaires pour la plupart des espèces. Dans ce contexte, la Société Herpétologique de France a lancé un vaste programme d'amélioration des connaissances, en lien étroit avec de nombreuses associations locales de protection de l'environnement, incluant NE17. Cette opération se base sur le déploiement à l'échelle de la région du protocole POP Amphibien sur une quinzaine de sites Natura 2000, de manière à homogénéiser la connaissance de l'état de conservation des espèces sur le plan national. Ce protocole consiste en plusieurs passages sur site entre janvier et mai, afin de détecter un maximum d'espèces lors de la période de reproduction. Il est répété tous les deux ans, et permet à terme d'en apprendre davantage sur les tendances démographiques de l'herpétofaune et la nature de la présence des espèces recherchées.

NE17 assure ce suivi bisannuel sur quatre sites : l'un d'eux se trouve sur l'île d'Oléron, un deuxième est situé le long de l'estuaire de la Gironde, tandis que les deux derniers jouxtent la vallée de la Charente. Les prospections balayent ainsi une certaine diversité de milieux, des dunes oléronaises aux marais salés de la côte estuarienne, en passant par les prairies inondées et les mares continentales.

La première année de suivi a permis l'obtention de résultats hétérogènes en fonction des sites. Les deux sites de la vallée de la Charente présentent un bilan inquiétant, avec des effectifs d'amphibiens réduits et l'absence notable d'espèces patrimoniales. A l'inverse, le site oléronais et celui jouxtant l'estuaire de la Gironde ont fait l'objet

de l'observation d'importants effectifs de Pélodyte ponctué et de Triton marbré. Le Pélobate cultripède a également été repertorié sur les mares de l'île d'Oléron.

Projet financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Salarié référent : Laurent DUFEY

✸ Atlas de Biodiversité Communale de Saint-Augustin

Première action écologique d'ampleur pour la commune, le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) tend à mener à une prise de conscience générale de la richesse biologique présente sur la commune et ce, notamment en s'appuyant sur l'intégration des grands habitats d'intérêt au centre des préoccupations économiques et écologiques. C'est ainsi qu'une « dynamique marais » est souhaitée par la nouvelle municipalité. Effectivement, la forêt et le marais occupent une place indéniable dans la commune. Malgré tout, le mauvais état de conservation de ce dernier ne peut être ignoré. En lien étroit avec la zone de marais (ruissellement, corridors biologiques), la zone urbaine - au centre de la commune - constitue une zone de méconnaissance avérée pouvant limiter l'élaboration de mesures de conservation et de gestion pertinente. C'est donc en s'appuyant sur les connaissances naturalistes existantes (issues des connaissances Natura 2000), le projet d'ABC visera à déployer des inventaires pouvant mener à l'élaboration d'une Trame Verte, Bleue et Noire révélant les enjeux de biodiversité et appuyant la révision du Plan Local d'Urbanisme en ce sens (forte pression d'urbanisation en cours).

C'est ainsi qu'en 2024, les protocoles d'inventaires naturalistes (appuyés par la présence de certains administrés) ont donc été déployés offrant ainsi la possibilité de construire et mettre en œuvre un plan d'action en faveur du patrimoine naturel (en cours de construction en 2025).

L'ABC a également été l'occasion de célébrer avec les habitants la Fête de la Nature et ce, au travers de diverses animations (Flore, Reptiles, Avifaune, Chiroptères).

Projet financé par l'Office Française de la Biodiversité et la commune de Saint-Augustin.

Salariée référente : Mélanie DARNAULT

✸ BiodiverCité : Atlas de Biodiversité Communale de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Dans le cadre du projet BiodiverCité mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, NE17 et la LPO se sont associées afin de réaliser des inventaires naturalistes visant à augmenter les connaissances du territoire. Cet ABC deviendra donc un outil facilitant l'intégration des enjeux biodiversité dans les démarches d'aménagements et de gestions.

En s'appuyant sur le travail de synthèse des connaissances naturalistes historiques, à l'échelle du territoire en question, des inventaires complémentaires sur les chiroptères ont été déployés en 2024.

Trois protocoles ont pu être mis en place, à savoir :

- Une recherche de gîtes anthropiques, dans les bâtiments publics et privés ;
- Un inventaire acoustique passif suivant le protocole national Vigie-chiro « point fixe », consistant à la pose de 20 enregistreurs automatiques sur le territoire de la CDA, lors de deux périodes clés pour les chiroptères (mise-bas et transit automnal) ;
- Un inventaire acoustique passif annuel, s'inscrivant dans le programme national « Migratlane » visant à caractériser les flux migratoires des chiroptères sur la côte Atlantique Nord-Est. Un enregistreur automatique est pour cela, installé sur un mât (7 mètres) dans l'Anse de Pampin.

Les premiers résultats ont fait apparaitre la présence d'au moins 15 espèces à l'échelle de la CDA via le protocole Vigiechiro ; plusieurs téraoctets de données ont été récoltés via le programme Migratlane et vont être analysés. Trois gîtes anthropiques avérés ont été identifiés, occupés par les espèces suivantes : Barbastelle d'Europe, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe.

En parallèle des études, de nombreuses actions de sensibilisation seront proposées au sein des 28 communes. Les actions se dérouleront en 2025 et 2026.

Projet financé par l'Office Français de la Biodiversité et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Salariés référents : Maxime LEUCHTMANN, Mélanie DARNAULT et Thomas GIRARD

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Nature Environnement 17 mène également des programmes de sensibilisation à la protection de l'environnement. L'association propose des interventions dans les établissements scolaires, et anime des sorties pour le grand public dont l'objectif est de faire découvrir les richesses et les particularités de la faune de notre département. À ce titre, elle bénéficie depuis 2009 de l'agrément Éducation Nationale (au niveau académique) qui garantit, pour chaque animation, le respect des principes de l'enseignement public.

LES CONTRATS D'OBJECTIFS

✸ Les mal-aimés

Poitou-Charentes Nature en partenariat avec plusieurs associations départementales, a mis au point le programme pédagogique scolaire « Les mal aimés » qui permettra de questionner notre relation à la Nature, pour comprendre d'où viennent nos réticences, nos méfiances vis-à-vis de certaines espèces, en repérant les divergences entre les représentations culturelles et la réalité, notre réalité, et celle des autres. Ce programme est à destination des cycles 2 et 3 ainsi que du grand public et a démarré à la rentrée scolaire 2023-2024. Il est composé des actions suivantes :

- Animations scolaires
- 1 animation spécifique d'une ½ journée pour un autre public
- 1 évènement grand public pour rassembler
- 1 livret final (en version numérique) pour partager

2 classes
4 animations
38 élèves

En 2024 NE 17 a accompagné :

- 1 classe de CM1 de l'école d'Archingeay,
- 1 classe de CE1 de l'école des Nouillers

Chaque classe a bénéficié de 4 animations d'une demi-journée

- Séance 1 : Immersion et ressentis
- Séance 2 : Approfondissement sur des espèces choisies
- Séance 3 : Approfondissement sur des espèces choisies et préparation de la rencontre
- Séance 4 : Rencontre intergénérationnelle
- Évènement grand public

Travail réalisé en partenariat avec Charente-Nature, Vienne Nature, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Deux-Sèvres Nature Environnement, la Ligue de Protection des Oiseaux 86 et 17.

Projet financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, la Fondation Léa Nature 1% pour la planète, Chaire biodiversité et les écoles

Salariée référente : Morgane THERY

PROJETS PÉDAGOGIQUES

✸ Sortons faire classe dehors

NE17 propose un programme d'accompagnement « Sortons faire classe dehors » aux enseignants des écoles primaires afin qu'ils développent la classe dehors. Il s'agit d'une véritable démarche de développement global de l'enfant. La classe dehors c'est une demi-journée par semaine, toute l'année, par tous les temps… afin d'explorer, expérimenter, communiquer et vivre ensemble dans un environnement qui évolue au fil du temps.

Sur l'année scolaire 2023-2024, 6 classes ont été accompagnées :

- École maternelle de Charles Perrault à Surgères : 2 classes
- École maternelle de la Rose à l'Houmeau : 4 classes

9 classes
228animations
195 élèves

De janvier à juillet 2024, 22 animations ont eu lieu.

Et en septembre 2024, le projet s'est poursuivi avec 3 nouvelles classes :

- École maternelle de l'Houmeau : 1 classe
- École des Essards : 1 classe
- École Saint-Sulpice-d'Arnoult : 1 classe

4 formations enseignants

De septembre à décembre 2024, 6 animations ont eu lieu

De plus, dans le cadre de ce projet, 4 formations ont été proposées aux enseignants en lien avec l'inspection académique.

Le 28 novembre, une soirée projection du film « Tous dehors » a été organisée à Saint-Jean-d'Angély en partenariat avec le Relais Petite Enfance Vals de Saintonge.

Projet financé par la Fondation Léa Nature 1% pour la planète, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle et les écoles.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Séjour immersion nature

En 2022, NE17 a répondu à l'appel à projets Éducation Nature et Environnement pour un Développement Soutenable (ENEDS) « one health » de la Région Nouvelle-Aquitaine. Suite à diverses sollicitations de la part d'enseignants, pour la plupart déjà engagés dans la démarche de la classe du dehors, il nous a été demandé si nous organisions des séjours de plusieurs jours avec nuitée. C'est pourquoi nous avons créé et déposé ce projet auprès de la Région.

Ce programme pédagogique a pour but de proposer 5 séjours de plusieurs jours consécutifs d'immersion avec des classes ou des centres de loisirs afin de permettre au public concerné d'être en contact avec son environnement proche, de découvrir par les sens et le corps, de comprendre, de nommer et d'exprimer ses ressentis, de devenir attentif à ce qui l'entoure, de vivre des expériences de nature, de créer du lien social et d'apprendre le vivre ensemble.

En 2024, NE17 a accompagné :

2 classes
43 élèves

- 1 classe de CM1/CM2 de l'école de Bords
- 1 classe de PS/MS de l'école de Bords

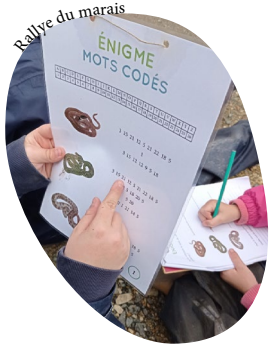
Les 24 élèves de CM1/CM2 sont partis 4 jours/3 nuits en tentes.

Les 19 élèves de PS/MS sont partis 2 jours/1 nuit en yourtes.

Projet financé par la Région nouvelle-Aquitaine et la fondation Léa Nature 1% pour la planète.

Salariée référente : Lucille GRIZEAU


Campement



Rallye du marais


Découverte des petites bêtes

✸ Mon territoire au fil de l'eau

L'enjeu de préservation des ressources en eau est au cœur des actions en Charente, Charente-Maritime et sur le bassin versant de la Charente. Les collectivités animant ce dispositif ont constaté une convergence des besoins d'actions éducatives à destination du grand public et des scolaires afin d'agir en faveur de la protection de l'eau.

Ce programme pédagogique, coordonné par la GRAINE Poitou-Charente, a démarré depuis la rentrée scolaire 2017 et se décompose comme suit :

- Le module scolaire, piloté par NE17, a pour objectifs de faire prendre conscience de notre consommation en eau, découvrir les enjeux de qualité et de quantité qui y sont liés et d'identifier les acteurs qui utilisent l'eau.
- Le module grand public, piloté par TERDEV, a pour objectifs de susciter l'envie de s'engager dans le dispositif, d'acter l'engagement de la collectivité dans le dispositif et d'organiser des ateliers pour les habitants.

Pour l'année 2023-2024, ce sont 3 classes qui participent au projet :

- 1 classe de CE2-CM1 de l'école de Le Thou-Landrais
- 1 classe de CM1-CM2 de l'école de Trizay
- 1 classe de CM1-CM2 de l'école de Beurlay

3 classes
12 animations
75 élèves

Chaque classe bénéficie de 4 animations :

- Séance 1 : L'eau, où es-tu ? D'où viens-tu ?
- Séance 2 : L'eau, où vas-tu ?
- Séance 3 : L'eau, que fais-tu ? (Visite de la station de traitement des eaux de Saint-Hippolyte ou visite d'exploitation agricole de proximité)
- Séance 4 : L'eau, que caches-tu ? (Sortie de découverte d'une zone humide à proximité de l'école)

Dispositif financé par : AEAG, Région NA, DREAL NA, CD16, CD17, CD79, CD86, Fondation Léa Nature 1% for the planet, Eau 17, Syndicat du Bassin Versant du Né, SIAEP Nord Ouest Charente, Charente Eaux, EPTB, Grand Cognac, Grand Angoulême, commune de la Couronne et Eaux de Vienne

Salariées référentes : Tatiana AUFFRET et Morgane THERY

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Re-sources - Communauté d'Agglomération de la Rochelle

En Nouvelle-Aquitaine, le programme Re-sources a été engagé depuis plusieurs années. Son objectif est de préserver la ressource en eau des pollutions liées aux nitrates et pesticides, notamment au niveau des captages d'eau potable. Dans ce contexte, l'agglomération rochelaise anime ce programme pour trois de ses captages.

- 2009-2014 : première période du programme
- 2015-2022 : deuxième période du programme
- 2021-2026 : troisième période du programme

Dans le cadre de ces différents contrats Re-sources, la CDA de la Rochelle fait appel à la LPO et NE17 pour créer un cycle d'animations sur le thème de l'eau, à destination des écoles des communes situées sur les bassins d'alimentation de captage de Varaize, Fraise-Bois Boulard et Anais.

Chaque classe bénéficie de 4 séances :

- Séance 1 : La vie de l'eau
- Séance 2 : Les usages de l'eau
- Séance 3 : La protection de l'eau
- Séance 4 : Visite de la station de captage d'eau potable de Fraise

3 classes
12 animations
78 élèves

Depuis la rentrée 2023-2024, les communes et classes participantes au projet bénéficient également d'une animation famille / grand public sur le thème de l'eau, en fin de projet.

En 2024, NE17 a accompagné :

- 1 classe de CE2-CM1 de l'école de Saint-Christophe
- 1 classe de CM1-CM2 de l'école de Saint-Christophe
- 1 classe de CM1-CM2 de l'école de Chambon
- 2 évènements Grand public.

Projet financé par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Salariées référentes : Tatiana AUFFRET et Morgane THERY

✸ Puisque chaque goutte d'eau compte, il faut viser la sobriété

En 2023, l'Établissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB) a contacté diverses structures d'éducation à l'environnement dont NE17, pour mener des actions pédagogiques sur le thème de l'eau. À l'issue de la prospective d'adaptation au changement climatique Charente 2050, porté par l'EPTB, il en est ressorti la nécessité d'informer et sensibiliser la population aux enjeux de l'eau et du climat. C'est pourquoi l'EPTB a déployé un projet pédagogique à destination des enfants sur la thématique de la ressource en eau.

Ce programme se décline en 5 interventions multi acteurs, en salle et sur le terrain.

- Séance 1 : le grand cycle de l'eau, comment ça marche ? – NE17
- Séance 2 : le petit cycle de l'eau, comment ça marche ? - NE17
- Séance 3 : le grand cycle de l'eau, qui travaille dessus ? – Rencontre d'un acteur différent
- Séance 4 : Le petit cycle de l'eau, qui s'en occupe ? – Rencontre d'un acteur différent
- Séance 5 : Comment économiser l'eau sur ma commune ? – Atelier avec un acteur différent

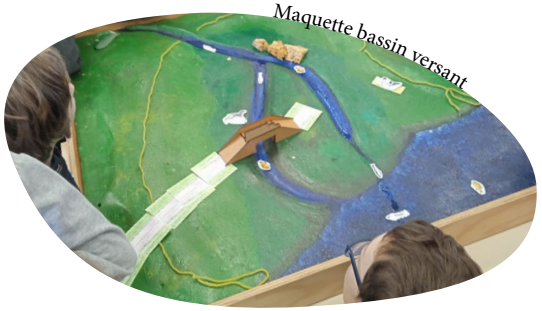
En 2024, NE17 a accompagné :

- 2 classes de CM1CM2 de l'école de Bords pour les séances 1 et 2 du projet.

4 animations
47 élèves

Programme financé par l'EPTB Charente

Salariées référentes : Tatiana AUFFRET et Morgane THERY


Maquette bassin versant

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Au fil de la Gères

En 2021, l'association a répondu à l'appel à projets « ENEDS » de la Région Nouvelle-Aquitaine pour proposer le programme pédagogique Au fil de la Gères, qui se décompose en plusieurs actions.

- Actions scolaires auprès des classes des écoles de Surgères
- Actions extrascolaires auprès du centre de loisirs des jolis mômes et du CAC de Surgères
- Actions familles : sorties, stand fête de la nature…
- Le club nature de Surgères : animations tous les mercredis après-midi hors période de vacances scolaires
- Stage nature : une semaine en immersion sur l'ENS des Bords de Gères – Surgères. En partenariat avec le centre de loisirs des jolis mômes et le CAC de Surgères

L'ensemble de ces actions sont discutées et co-construites avec les partenaires.

En 2024, NE17 a accompagné :

10 classes
240 élèves

- 1 classe de GS de l'école Charles Perrault
- 2 classes de l'école Ronsard – MS et GS
- 6 classes de l'école Jean Jaurès – 2 CP, 1 CP/CE1, 2 CE1/CE2, 1 CE2
- 1 classe de CE2 de l'école Jules Ferry
- 4 groupes d'enfants du CAC de Surgères et des petits galopins de Saint-Georges-du-Bois : 27 enfants
- 1 groupe de 17 enfants pour un stage nature
- 3 animations familles / Grand public : 29 personnes
- 34 animations club nature : 32 enfants

Ce projet est soutenu financièrement par la Région Nouvelle-aquitaine, la fondation Léa Nature 1% pour la planète, le CD17, la communauté de communes Aunis Sud, la ville de Surgères, les écoles et les familles.

Salariée référente : Morgane THERY

Animations Cyclad

Depuis la rentrée scolaire 2021, Cyclad et NE17 ont démarré un partenariat car le Syndicat Mixte Cyclad souhaite accentuer sa communication et démultiplier ses actions de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des enfants. Ainsi, l'association participe à la mise en place des actions de sensibilisation sur les thématiques du tri des déchets et de la réduction des déchets auprès de scolaires de cycles 2 et 3.

Actions financées par : Syndicat Mixte Cyclad.

23 animations
540 élèves

Salariée référente : Morgane THERY

Projet pédagogique Mon village espace de biodiversité

Ce programme permet à chacun de découvrir son territoire, de le comprendre et ainsi de se l'approprier. Il s'intéresse à la biodiversité ordinaire et proche de chacun d'entre nous. Ce programme d'éducation au développement durable apporte des connaissances pour comprendre les enjeux actuels face aux risques et incertitudes liés à la disparition de la biodiversité.

En 2024 :

- 1 animation grand public
- 2 animations scolaires pour 2 classes de cycle 2
- 1 causerie sur les oiseaux des jardins à Doeuil-sur-le-Mignon

En 2024, ce sont 62 personnes sensibilisées, dont 42 élèves.

Projet financé par la Commune de Doeuil-sur-le-Mignon

Salariées référentes : Lucille GRIZEAU et Morgane THERY

APPRENDRE ET SENSIBILISER

✸ Projet pédagogique Aire Terrestre Éducative Tonnay-Boutonne

En 2023-2024, NE17 a été sollicité par l'école de Tonnay-Boutonne, déjà engagée dans beaucoup d'actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), afin de mener un projet commun et de créer une Aire Terrestre Éducative (ATE) sur la commune de Tonnay-Boutonne avec la classe de CM2.

Le projet a été validé et a démarré dès novembre 2023. Le dispositif d'Aire Terrestre Éducative repose sur le principe de gestion participative d'une zone terrestre de petite taille, plus ou moins anthropisée. Cette zone est choisie par les enfants et sera étudiée tout au long de l'année scolaire. C'est un dispositif qui s'adresse aux élèves de cycles 3 et 4 et au travers duquel les élèves vont développer diverses compétences : citoyenneté, découvertes scientifiques, suivi d'un site tout au long de l'année, rencontre d'acteurs, prise de décisions, choix sur l'entretien / les aménagements à réaliser sur l'ATE (à moyen et long terme). En effet, une ATE a vocation à durer dans le temps.

À ce titre, les élèves seront amenés à passer le flambeau aux futurs cycles 3 en présentant la parcelle, sa diversité, sa spécificité et ce qui a été envisagé sur ce lieu pour la continuité du projet. Ainsi, ce programme aidera les élèves à mieux connaître leur environnement (à travers des apports scientifiques et culturels), à vivre en prenant conscience de ce milieu (par la découverte approfondie de leur territoire et des acteurs qui y sont liés) et à transmettre leurs connaissances (par la transmission des savoirs acquis au cours de l'année afin de perpétuer le travail commencé).

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, le projet s'est poursuivi et une nouvelle classe de CM2 a pris le relais à la suite des précédents élèves pour mettre en place des actions de préservation de la biodiversité.

Pour ce programme, NE17 accompagne la classe à une fréquence d'une fois par mois au démarrage du projet et participe à quelques conseils de la terre ainsi que des rencontres avec les élus au besoin.

Projet financé par l'Office Français de la Biodiversité et Fondation Léa Nature 1% pour la planète et des donateurs via la trousse à projets.

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Projet pédagogique Carrière de Saint-Porchaire

Depuis l'année scolaire 2020-2021, NE17 travaille en partenariat avec la carrière NEXSTONE (anciennement GAIA, puis CMGO et NEXSTONE depuis 2025) de Saint-Porchaire et le CEN pour faire découvrir aux classes de CE2 et CM1 de l'école de Saint-Porchaire la carrière d'extraction de calcaire située sur la commune, à proximité de l'école.

Dans ce contexte, NE17 intervient auprès des élèves pour apporter des notions sur la géologie et l'utilisation du sol par les humains (en classe). S'ensuit une visite de la carrière pour découvrir une activité de leur territoire et découvrir une parcelle gérée par le CEN pour la préservation d'une espèce de fleur protégée : la pâquerette pappuleuse (visite animée par le CEN et les salariés de la carrière).

Deux autres séances sur le terrain, animées par NE17 sur la flore et la faune sont organisées auprès des classes pour apprendre à mieux connaître la pâquerette et les interactions faune / flore.

En 2024, NE17 a accompagné :

- 1 classe de CE2/CM1 de l'école de Saint-Porchaire
- 1 classe de CM1/CM2 de l'école de Saint-Porchaire

5 animations
49 élèves

Projet financé par la carrière NEXSTONE

Salariée référente : Morgane THERY

✸ Animations CEN

12 animations scolaires ont eu lieu sur 3 sites du CEN 17 : la carrière des roches à Saint-Vaize, les chaumes de Sèchebec et le marais de Villedoux.

1 animation famille à la carrière des roches et une à Saint-Vaize qui a dû être annulée.

Site de Saint-Vaize : sur la thématique des chauves-souris

- 2 animations scolaires pour une classe CP, 17 élèves
- 2 animations scolaires pour une classe de CE1, 23 élèves

APPRENDRE ET SENSIBILISER

Site de Sèchebec : sur la thématique des insectes, des arbres et de la flore herbacée

- 4 animations scolaires pour une classe de TPS/PS/MS, 24 élèves

Site de Villedoux : sur la thématique des arbres et des invertébrés

- 2 animations scolaires pour une classe CE1, 32 élèves
- 2 animations scolaires pour une classe de CE2, 23 élèves

Projet soutenu par le Conservatoire des Espaces Naturels

Salariée référente : Morgane THERY

AUTRES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES

En plus des contrats d'objectifs et des projets pédagogiques, 16 animations ponctuelles ont eu lieu tout au long de l'année 2024 pour le public enfant : scolaires et extrascolaires sur différents thèmes : insectes, eau, estran...

RÉSEAUX

L'association est membre actif de plusieurs réseaux d'acteurs d'éducation à l'environnement :

RADDAR (Réseau des Acteurs du Développement Durable de l'Agglomération Rochelaise), membre.

GRAINE Poitou-Charentes (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), adhérent.

ANIMATIONS GRAND PUBLIC (hors projets)

En dehors des projets pédagogiques et des projets d'études, 26 sorties et conférences ont été animées en 2024. Les thèmes abordés sont très divers : chauves-souris, insectes, encres végétales, estran...

- 14 animations Coquillages et Crustacés en partenariat avec l'office de tourisme de Châtelaillon-Plage sur les vacances d'été : 159 personnes
- 1 animation à la Tour de Broue
- 2 animations à l'Échappée nature de La Pierre de Crazanne
- 3 animations pour la Ville de Saintes à la Palu
- 1 animation pour le SYMBA
- 1 animation pour l'association Art-terre
- 1 animation pour l'Échappée nature de l'Asinerie du Baudet du Poitou
- 1 animation pour la Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- 1 animation pour le Relais Nature de la Moulinette
- 1 soirée projection « La loutre en toute intimité »


Animation SYMBA


Animation encres végétales

LA RNR DE LA MASSONNE

Le programme d'actions 2024 concernait un prévisionnel de 86 opérations du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne 2014-2023.

Sur cette programmation, plus de 90% des opérations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

La respect du programme d'actions 2024 a permis d'atteindre les objectifs fixés. Le suivi des interventions montre quelques variables entre le prévisionnel et le temps réel imparti aux différentes missions pour l'année 2024. Les actions de gestion conservatoire ont été conduites en majeure partie, certaines opérations étant en cours ce début d'année 2025.

Cette année 2024 est marquée par le renforcement de l'équipe du pôle Sites Naturels, avec la création d'un nouveau poste de responsable scientifique et le recrutement d'Olivier Roques fin mars 2024.

En effet, les missions d'ordre administratif sont toujours plus consommatrices de temps, y compris du fait du suivi de la demande de classement de l'extension de la RNR Massonne.

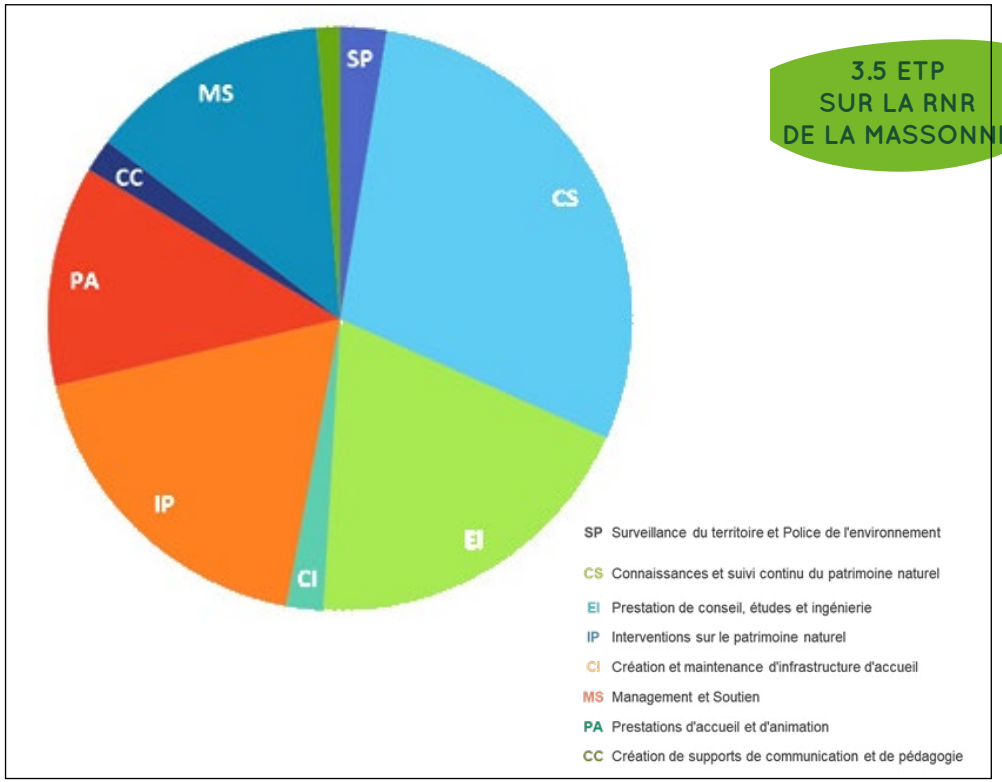
L'accueil du public et l'éducation/sensibilisation sont des missions en évolution, en réponse à de plus en plus de sollicitations d'acteurs sur le territoire de la réserve naturelle. L'accueil du public scolaire est en nette progression et nous augmentons les Equivalents Temps Plein (ETP) dédiés à l'accueil du public sur la réserve naturelle.

- 30 % des missions sur la RNR sont dédiées à la mise en œuvre des suivis et des études : missions au cœur de la gestion de la réserve, qui nous permettent d'évaluer l'état de conservation du patrimoine naturel de la réserve, et conduisent à envisager des adaptations et améliorations des modalités de gestion des milieux naturels.

- 15 % des missions concernent le fonctionnement de la réserve naturelle : du montage des budgets, des recherches de financement au suivi de l'activité. Une partie importante est également dédiée aux relations avec les partenaires du territoire et à la dynamique des réseaux des espaces naturels en région et national (RNF). Cette année 2024 a été marquée par le suivi du projet d'extension de la RNR la Massonne.

- 15 % des interventions concernent des actions de sensibilisation, d'accueil du public, de pédagogie et de formation. Les publics visés sont très diversifiés. Nous poursuivons nos objectifs de développement de l'accueil des scolaires et la création de nouveaux projets. En 2024, a été poursuivi l'accompagnement de la Classe Dehors de l'école de la Gripperie-Saint-Symphorien. Cette année a également permis le maintien des temps dédiés à cette mission d'éducation, un des piliers au cœur de nos missions de gestion de la réserve naturelle ; et par l'implication importante de la RNR de la Massonne dans des projets d'envergure nationale pilotés par Réserves Naturelles de France.

- 20 % des missions consistent en des opérations d'entretien et de restauration des milieux naturels, avec une part du budget en évolution avec l'achat de matériel agricole et la sous-traitance de travaux comme la fauche par traction animale.



Répartition des missions en 2024

Zoom sur...

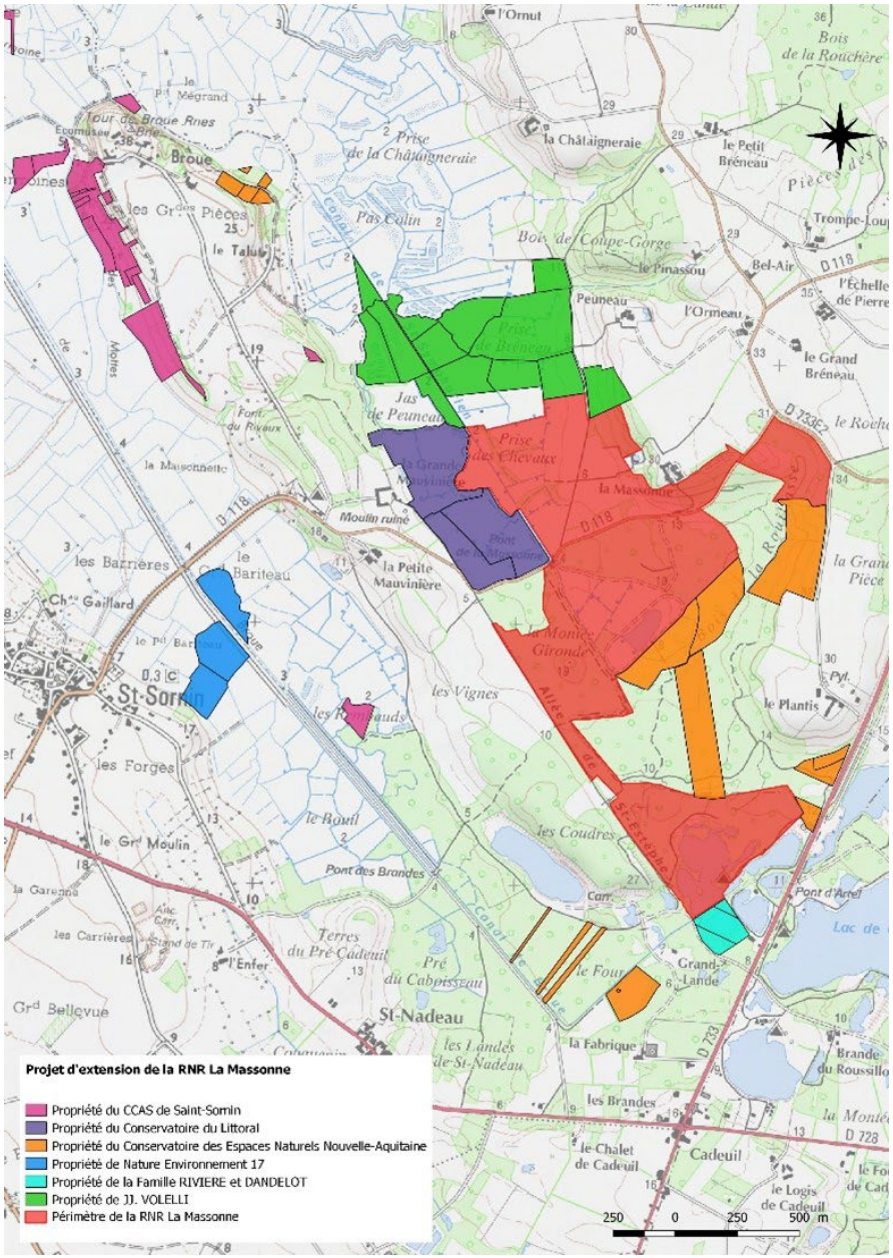
✸ L'extension du périmètre de la RNR de La Massonne (IP)

L'équipe a poursuivi son travail et son investissement pour finaliser le projet d'extension de la RNR de la Massonne, en lien avec les partenaires du territoire. La procédure de classement s'est achevée cette année, avec l'avis favorable du CSRPN en juin 2024 et la validation technique du projet de nouveau périmètre. La demande de classement de l'extension de la RNR de la Massonne porte sur un nouveau périmètre étendu à 201,8 hectares. L'actuel périmètre en RNR étant de 100 hectares.

Le périmètre d'extension de la RNR de La Massonne, c'est une augmentation de sa superficie de 101,8 Hectares et l'intégration de 6 propriétaires différents, dont une famille de propriétaires de parcelles déjà classées en RNR :

- Jean-Jacques VOLELLI (32,4 Ha)
- Famille DANDELOT – RIVIERE (2,6 Ha)
- Conservatoire du Littoral (18,5 Ha)
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (28,5 Ha)
- CCAS et commune de Saint-Sornin (12,7 Ha)
- Nature Environnement 17 (7,3 Ha)





Carte du projet du nouveau périmètre de la RNR de La Massonne en projet

PRÉSERVER ET GÉRER

✸ Evaluation du Plan de Gestion 2014-2023 (EI)

L'évaluation du plan de gestion est une obligation réglementaire. Elle consiste à mesurer les effets engendrés par la gestion de l'espace naturel protégé en recherchant si les moyens juridiques, administratifs, financiers et techniques mis en œuvre produisent les résultats attendus au vu des enjeux du site.

Qu'est-ce qui est évalué ?

- L'atteinte des objectifs à long terme, qui porte sur l'état des enjeux ;
- L'efficacité des mesures de gestion au regard des objectifs opérationnels, qui portent sur les facteurs d'influence (notamment les pressions) identifiés pour chaque objectif à long terme ;
- La mise en œuvre des actions (réalisation des actions, bilan financier) et des résultats obtenus.

Pour conduire cette action, nous avons fait le choix d'un appui méthodologique externe avec la collaboration de l'agence AGENA (Emmanuelle Champion).

Cette évaluation va être conduite en 3 phases. Elle a débuté en septembre 2024 et se terminera en septembre 2025. Chaque étape s'appuie sur un travail d'équipe avec l'ensemble des intervenants sur la RNR de La Massonne:



1. DRESSER LE BILAN (en 2024) : Dans quel état se trouve le site et comment a-t-il évolué pendant le plan de gestion ?
2. ÉVALUER : explorer les liens de causalité (en 2025)
3. CONCLURE et dégager les perspectives (en 2025).

✸ Intervention sur le patrimoine naturel (IP)

Dans le respect de la programmation, les actions d'interventions sur le patrimoine naturel ont été conduites sur l'ensemble des milieux ouverts, dans un objectif de conservation de la mosaïque des habitats :

- Une grande diversité de milieux naturels qui implique des modalités de gestion bien différenciées
- 4 opérations de restauration d'habitats patrimoniaux
- Les interventions sur les espèces exotiques envahissantes

Une action de fauche tractée par un attelage de chevaux de trait a été maintenue sur des parcelles de prairies mésophiles. Ce mode de gestion est reconduit chaque année depuis 2021 sur les parcellaires de prairies mésophiles.

Nous poursuivons nos actions en partenariat avec le Lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-le-Chapus qui a mis en place sa première promotion de BTS GPN. Les chantiers Ecole sont organisés sur des secteurs du marais avec l'entretien et la restauration du linéaire le long du canal de Saint-Symphorien et sur les parcelles du projet d'extension de la RNR, avec la restauration de corridors de déplacement vers les sites de ponte de Cistude d'Europe.

En 2024, des opérations de gestion on été réalisées sur les sites de ponte à Cistude d'Europe sur les coteaux de Broue, parcelles du futur périmètre de la RNR de La Massonne.

Cette année a été marquée par l'absence de pâturage sur les prairies de marais de la réserve naturelle et des parcelles au nord en projet d'extension. Ces modalités de gestion restent au cœur de nos ambitions et nous travaillons activement à la recherche d'un nouvel éleveur qui poursuivra notre partenariat pour une gestion pastorale cohérente sur ces parcelles à fort enjeu !


Chantier nature

✸ Connaissances et suivis (CS)

♦ Suivi des sites de ponte de Cistude d'Europe

Les populations de Cistude du Marais de Brouage sont suivies de près et ce depuis de nombreuses années. Parmi les études démographiques publiées, celles de Duguy et Baron (période de 1982 à 1997) et celles de NE17 (2010-2013), réalisées à environ un kilomètre de distance et à proximité immédiate de banquettes sableuses favorables à la ponte, sont complémentaires et intéressantes à comparer.

Une vingtaine d'année après l'étude de Duguy et Baron, alors que les effectifs semblent en légère baisse (16,7 individus moyens par kilomètre linéaire de fossés en 1998 / Entre 10,4 et 16,1 individus moyens par kilomètre linéaire de fossé en 2014), c'est dans la répartition des classes d'âge que le constat est plus préoccupant. Alors qu'en 1998, Duguy et Baron relatent une proportion de juvéniles de 30% parmi les individus capturés, nous n'en notions plus que 15% en 2014 !

S'il est difficile d'attribuer cette tendance à un facteur en particulier, l'évolution des pratiques agricoles en marge du marais (mise en culture, enfrichement des prairies suite à l'abandon des pratiques agropastorales extensives) induit une dégradation globale des parcelles favorables à la ponte. Parallèlement, la raréfaction des sites de ponte entraîne une concentration des nids et une probabilité de prédation accrue. En 1997, Duguy et Baron notaient déjà une fréquence de prédation des nids allant de 0 à 100% en fonction des secteurs du Marais de Brouage, avec une valeur moyenne de 64,3%. Entre 2010 et 2011, le suivi télémétrique de femelles gravides capturées sur la réserve a permis de localiser précisément 14 nids. Tous ont été prédatés dans un délai maximum de 8 jours !

État des connaissances

Dès lors, et même si une attention particulière était portée aux sites de ponte retenus par les femelles (saisie opportuniste des données de nids prédatés, entretien périodique de certains sites de ponte), il nous est apparu important de focaliser nos efforts pour une meilleure connaissance de ces milieux sur la réserve et ses alentours, de manière à favoriser le recrutement de jeunes individus dans la population. C'est pourquoi une prospection systématique des sites de ponte a été entreprise depuis 2021 sur les parcelles favorables de la réserve et de ses environs. Les nids détectés, s'ils ne sont pas déjà prédatés, sont protégés par l'installation d'une cage légèrement décollée du sol, empêchant l'intrusion de prédateurs, mais perméable à la dispersion des émergents.


Cistude

Du 9 mai au 18 juillet 2023, un effort important de prospections crépusculaires et nocturnes, basées sur la recherche d'indices de nidification et de femelles en ponte, a permis de protéger 12 nids et de repérer 14 pontes prédatées. Seulement 5 des 12 nids intacts et protégés ont été repérés grâce à l'observation de femelles en ponte. Tous les autres ont été trouvés en repérant des indices de ponte (bouchons argileux, mousses arrachées, œuf posé au sol…).

Choix du protocole en 2024

Ces résultats ont conduit à repenser le protocole de suivi et à privilégier une recherche des nids à l'aube, car le comportement de ponte des femelles « facilite » alors la recherche. En effet, pour ameublir le substrat, la femelle arrose le sol d'eau préalablement stockée dans ses vessies cloacales. Il convient donc de passer avant l'évaporation totale de cette eau afin de visualiser le nid. Frédéric BEAU (2019) considère la recherche d'indices de ponte en matinée comme le meilleur compromis entre « la découverte de nids viables, l'absence de dérangement précoce des femelles qui provoquerait l'arrêt du processus de ponte, et la prise en compte de la prédation qui, grâce à ce procédé, ne vient pas anéantir des heures de patience » dans le cas du suivi nocturne des femelles en ponte.

Choix des sites de ponte

Afin d'optimiser les prospections, un travail de compilation des données existantes a permis de dresser un état des connaissances des différents milieux utilisés et de la localisation précise des nids sur les sites de ponte. Parallèlement, une analyse des données LIDAR sur la réserve a mis en évidence les bosses de marais susceptibles d'héberger des nids.

L'ensemble des sites de ponte a fait l'objet d'au moins un passage au début du suivi. D'une manière générale, les précipitations printanières importantes et l'absence de pâturage en 2024 sont à l'origine d'une fermeture partielle des milieux de ponte, si bien que nous avons focalisé nos suivis sur les 6 sites que nous jugions encore favorables. Quelques passages ponctuels sur les sites non retenus cette année ont permis de confirmer l'absence de pontes prédatées et l'hypothèse selon laquelle l'importante densité végétale et un fréquent phénomène de « verse » rendaient ces milieux inaptes à la ponte.

Protection des nids non prédatés

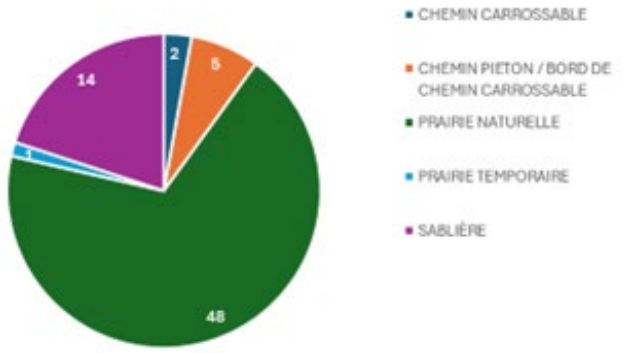
Lorsque des nids non prédatés sont détectés, ils sont protégés à l'aide d'une cage « anti-prédateurs ». Celle-ci est composée d'un cadre en bois d'une trentaine de centimètres de côté recouvert d'une grille métallique à maille d'1cm2. Afin de rendre le dispositif perméable à l'émergence des nouveaux-nés, le cadre est surélevé à 3cm du sol grâce à des tasseaux fixés sous la cage.

Quelques résultats : Nombre de nids et phénologie de ponte 2024

Les prospections réalisées en 2024 ont permis la détection de 61 nids prédatés et la protection de 9 nids. Parmi ces 9 nids, l'un deux a été découvert sur le coteau de Broue alors qu'il venait de faire l'objet d'une prédation récente : quatre œufs fraîchement brisés (et proprement, à l'image des œufs consommés par des mustélidés à petites dents pointues) présentaient encore un albumen liquide et un œuf partiellement déterré avait été épargné. Une femelle non gravide dont l'arrière de la dossière était recouvert de terre se trouvait à 2 mètres du nid en lisière de chênaie verte. Malgré l'horaire plutôt « tardif » de la découverte (9h05), celle-ci pourrait plaider en faveur d'une ponte tardive et d'une prédation diurne dont l'auteur aurait été dérangé par l'arrivée des prospecteurs. L'œuf a donc été réenterré et ce nid de fortune a été protégé à l'aide d'une cage grillagée.

Les premières pontes ont été observées sur 3 sites différents le lundi 27 mai, suite à un week-end ensoleillé durant lequel aucune prospection n'a été réalisée. Aucune ponte n'avait été observée le vendredi malgré un passage de vérification. On peut donc affirmer que la ponte a débuté entre la nuit du 24 au 25 et celle du 26 au 27 mai 2024, sous réserve qu'aucune ponte non prédatée n'ait échappé à nos prospections. Lors de cette première journée, 6 pontes prédatées ont été observées sur le site du Talut (n°11), sur une surface inférieure à 10 mètres carrés.

Malgré un démarrage plutôt explosif (9 pontes détectées le premier jour), presque aucune ponte supplémentaire n'a été détectée le reste de la première semaine. Il faut attendre le 31 mai pour observer de nouvelles pontes, puis, le nombre de nids détectés évolue assez régulièrement jusqu'à la fin du mois de juin, si bien qu'il est difficile d'attribuer un départ en ponte massif à des facteurs abiotiques particuliers (températures, pluviométrie, évolution de pression atmosphérique, phases lunaires, etc.).



Même si le rythme des pontes semble décroître après le 27 juin, 5 nids ont été prédatés entre les 5 et 8 juillet. Il est donc probable que des prospections supplémentaires les jours suivants auraient encore conduit à détecter quelques nids supplémentaires.

Perspectives

Les suivis réalisés en 2024 permettent de localiser précisément les secteurs de concentration des nids et d'entreprendre une protection efficace des pontes, lorsque cela est pertinent, par la pose de filets mobiles électrifiés évitant l'intrusion de prédateurs.

Pour la plupart des sites de ponte, l'abandon plus ou moins récent de pratiques pastorales demande une réflexion globale quant aux priorisations des travaux de restauration sur la réserve, mais également sur les sites stratégiques situés à proximité. Le maintien de la fonctionnalité de ces milieux est aujourd'hui largement menacé par une importante dynamique d'enfrichement qu'il conviendra d'enrayer dès 2025, conformément aux préconisations émises dans les fiches techniques du rapport d'étude.

À terme, il sera intéressant de suivre l'émergence des nouveau-nés, dont les mœurs ne sont que très peu documentés. Les données les plus précises sont issues de la thèse de Frédéric Beau (2019), qui a suivi quotidiennement un échantillon de nids protégés et les déplacements de 38 individus émergents équipés d'émetteurs VHF dans la Brenne.

Une étude similaire dans le marais de Brouage permettrait :

- De connaître plus précisément la phénologie d'émergence : après la ponte, l'incubation des œufs dure théoriquement 55 à 75 jours (durée mesurée en laboratoire par Pieau, 2004). A partir de là, les cistudons peuvent émerger dès la fin de l'été, à la faveur de conditions favorables ; ou passer l'hiver au nid et émerger au printemps suivant (Duguy & Baron, 1998).
- D'estimer le taux de survie des émergents.
- De caractériser l'occupation spatiale des individus après l'émergence : rarement observés, les émergents semblent exploiter le milieu terrestre un certain temps avant de rejoindre le milieu aquatique (Beau, 2019). Ainsi, il n'est pas impossible que des individus émergeant en été ou à l'automne passent l'hiver à l'abri en milieu terrestre.

Ces nouveaux éléments seront pris en compte afin d'optimiser la gestion et d'orienter les politiques de conservation des populations de Cistude d'Europe dans le Marais de Brouage.

Projet Noctule commune

Utilisation spatiale de l'habitat par plusieurs espèces de chiroptères en déclin par l'exploitation de la technologie GPS/VHF : étude des comportements spatiaux de l'espèce et identification de nouveaux gîtes arboricoles ou anthropophiles.

Ce nouveau projet a été conduit sur la réserve naturelle en parallèle et dans la poursuite des actions conduites en 2023 sur la commune de Saint-Augustin. Ce programme, mené en partenariat avec le CNRS de Chizé a été financé à 100% par les Fonds Verts.

Ce projet, qui sera finalisé en 2025 a pour objectif d'améliorer les connaissances relatives à l'utilisation spatiale de l'habitat pour une des espèces les plus menacées de Charente-Maritime (seulement 2 colonies de reproduction connues respectivement dans la commune de Saint-Augustin et dans les boisements de la RNR de la Massonne):



- Pour contribuer à évaluer les principales menaces;
- Pour définir les orientations à prendre et mieux conserver les populations.

Diagnostic fonctionnel de la partie marais de la RNR Massonne et de son projet d'extension

L'objectif de ce suivi consiste en l'amélioration des connaissances des modalités d'alimentation du site et des déterminismes de son fonctionnement actuel. Il s'agit de valider et préciser le modèle hydrologique sur la partie « marais ».

La démarche de l'étude

- L'analyse fonctionnelle des écosystèmes;
- Une approche systémique qui se décline en un protocole en 3 étapes successives de description, de synthèse fonctionnelle, d'évaluations et de recommandations
- Les actions de connaissance.

Cette action sera pleinement conduite en 2025 et 2026.

Nous conservons l'appui méthodologique du bureau d'expertise EcoMetrum sur l'analyse des données piézométriques.

Accueil et Animation (PA)

Tout au long de l'année, un programme d'animations propose des sorties thématiques sur la réserve naturelle, à destination d'un large public. Nous nous attachons également à organiser des sorties en lien avec les évènements nationaux. De plus, nous accueillons des publics en formation et des professionnels.

La RNR La Massonne accueille également plusieurs projets scolaires, ce qui concerne plus de 900 élèves.

Plus de 38 animations grand-public et scolaires confondus ont permis d'accueillir sur la RNR environ 1200 personnes.

PRÉSERVER ET GÉRER

4e Edition de Veilleurs de Vent : l'ARBRE

Veilleurs de Vent est un projet culturel et artistique dans la Nature pour la Nature. Au sein de la réserve naturelle, les invités doivent s'inspirer des lieux pour réaliser une création artistique, un texte, un poème… pour partager un autre regard sur le patrimoine naturel riche et fragile.

En 2024, la résidence d'artistes s'est déroulée du 6 au 13 octobre.

L'inauguration de l'évènement a eu lieu le 12 octobre et l'accueil du grand public à l'occasion des « Portes ouvertes » de la réserve naturelle du 12 au 13 octobre.

L'évènement est organisé tous les 2 ans, par l'association Veilleurs de Vent, créée depuis 2021, en lien avec l'équipe gestionnaire de la RNR La Massonne.

Un programme ambitieux a été organisé et a permis d'accueillir plus de 800 personnes tout au long du weekend !

Le lien précieux entre les partenaires a été renouvelé et nous avons été ravis de faire découvrir la réserve naturelle aux côté des nombreux artistes et partenaires, portant haut ce lien entre Art et Nature !

Cet évènement a également permis d'officialiser le jumelage entre la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne (17) et la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt de la Massane (66) !





Ce partenariat inédit symbolise la rencontre de deux réserves exceptionnelles et la perspective de création de passerelles artistiques et culturelles entre elles, tout en renforçant leur engagement commun pour la conservation de la nature. Une charte de jumelage et un serment ont été partagés et signés par les gestionnaires des 2 réserves naturelles et les autorités de tutelle.

Soutien et accompagnement de la Classe Dehors de l'Ecole de la Gripperie-Saint-Symphorien

En 2024, nous avons poursuivi notre accompagnement de la Classe Dehors quelques vendredis, à la découverte du « coin de forêt » dédié à ce temps « en dehors » de la classe des CP, CE1 et Grande Section.

Projet pédagogique « Habiter le marais »

Ce projet est conduit en partenariat avec la CCBM, la CARO, le CPIE et l'Education Nationale. Celui-ci s'appuie sur une mobilisation élargie des acteurs de l'EEDD, pour la mise en place de projets partagés avec les enseignants des écoles, du cycle 1 au cycle 3, pour l'appropriation du marais par les élèves des communes du marais de Brouage ou situées à proximité immédiate.

La RNR de la Massonne contribue à ce projet de territoire depuis 4 années maintenant .

Dans le cadre de ce projet, la RNR de la Massonne a accueilli 6 écoles : Beaugeay, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes, Bourcefranc-le-Chapus, Port-des-Barques et Saint-Just-Luzac, soit 9 classes de la GS au CM2.

Une Réserve près de mon école… »

Poursuite du projet pédagogique avec l'école de Saint-Jean-d'Angle, débuté en 2019, à la découverte des milieux naturels et des richesses de la réserve, au fil des saisons. En 2024, travail sur le paysage !



Pêche aquatique



Observation aquatique

Stage Citoyenneté Environnement

En 2024, ont été organisés 4 stages pour 39 stagiaires ayant fait l'objet de convocation par les parquets de Saintes et de La Rochelle.

Actions financées par la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental 17 et la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON, Sandra LABORDE et Olivier ROQUES.

GESTION DU MARAIS DES BARITEAUX

Tout au long de l'année des réunions ont eu lieu concernant la gestion du Marais de Brouage (CTMA, AFP). Notre participation active contribue à assurer la prise en compte de la biodiversité lors des différents travaux et aménagements sur le territoire et à caler les grandes orientations conservatoires de la biodiversité en lien avec le pastoralisme et la gestion des différentes UHC. De même, le rôle de NE17 est de veiller à la bonne prise en compte de la Cistude d'Europe lors des opérations de curage. Une veille est menée sur la gestion de l'eau (quantité et qualité). En 2025, ces parcelles du marais des Bariteaux seront classées dans le périmètre d'extension de la RNR de La Massonne. Un diagnostic environnemental y a donc été conduit.

LE MARAIS DE LA BRULÉE

Suivi de la station à Fritillaire pintade

Chaque année, les pieds de Fritillaire pintade sont comptabilisés. Ainsi, moins de 100 pieds ont été observés sur la parcelle C22 toujours aux mêmes endroits que les années précédentes. Bien qu'une gestion conservatoire soit mise en place, les conditions climatiques ne permettent pas le développement de la station.

Cette année à nouveau, le suivi des fritillaires est réalisé avec la mobilisation de bénévoles.



Fritillaire pintade

Actions financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Salariés référents : Thomas DUPEYRON et Sandra LABORDE

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

La cellule juridique, composée d'une juriste salariée et de bénévoles, s'investit pour assurer la protection de l'environnement par le droit. Jusqu'en août 2024, la cellule juridique a eu le plaisir d'accueillir Azilis Dagorne pour son alternance de Master 2 en droit de l'environnement.

L'association prend part au débat public et à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement en participant aux nombreuses commissions et groupes de travail dont elle est membre en tant que représentante de la société civile et en informant les citoyens sur les enjeux environnementaux du département.

Nature Environnement 17 siège notamment dans les instances suivantes (liste non-exhaustive) :

- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et tehhnologiques (CODERST), chargé d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière d'installations classées, de déchets, et de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, d'eaux destinées à la consommation humaine et de police de l'eau et des milieux aquatiques ;

- Commission locale de l'eau (CLE) du département. La CLE est l'organe central chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), outil de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

- Comité ressource en eau (CRE) de Charente-Maritime, rassemblant les différents acteurs de l'eau impliqués dans le suivi des ressources en eau et de la gestion de l'eau ;

- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans ses 6 formations spécialisées, chargée d'émettre un avis sur certains projets d'actes règlementaires ou individuels. Cette commission concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable ;

- Conseil d'Administration d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, observatoire régional de la qualité de l'air ;

- Commissions de suivi de site d'industries du département (TIMAC Agro, INNOV'IA, PICOTY, RHODIA, SIMAFEX, BUTAGAZ, CALCIA …).

LA CELLULE JURIDIQUE

Une trentaine de dossiers ont été suivis en 2024 et une dizaine de nouvelles procédures ont été engagées. L'association a exprimé son avis lors de six enquêtes et consultations publiques au niveau local.

Comme chaque année, la juriste de l'association est intervenue auprès des étudiants du Master 2 de La Rochelle pour un éclairage concret sur la pratique professionnelle du droit de l'environnement. Elle a également participé à une journée de formation en droit de l'environnement auprès de L'École Nationale de la Magistrature.

NE17 est enfin destinataire de nombreux signalements de particuliers inquiets de voir les dégradations environnementales se multiplier. S'il est difficile de répondre à tous, elle a mis en ligne des fiches juridiques sur son site internet et redirige fréquemment vers Sentinelles de la nature.

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

Voici quelques temps forts de l'année 2024 :

✸ Thème Eau

Deuxième vague des contentieux AUP et première annulation en raison de volumes excessifs

Ces dernières années, NE17 a contesté en justice et fait annuler plusieurs Autorisations Uniques Pluriannuelles (AUP) pour les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le département. L'irrigation est une pratique d'une minorité d'agriculteurs : 6,8% de la surface agricole utile était irriguée en 2022, ce qui représentait une consommation de 62% de l'eau douce en France. Le 9 juillet 2024, le Tribunal administratif de Poitiers a annulé la deuxième AUP délivrée par les Préfectures sur le territoire de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) sur les bassins du Lay, de la Vendée, du Curé, de la Sèvre Niortaise et du Marais Mouillé. Les juges ont suivi les écritures de NE17 démontrant que les volumes autorisés étaient excessifs et donc contraires au principe de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau (L.211-1 du code de l'environnement). Pour la première fois, le juge s'est ensuite substitué à l'Etat en fixant lui-même des volumes, avec une base scientifique, à ne pas dépasser jusqu'en mars 2026. L'EPMP ayant trop tardé à appliquer les nouveaux volumes malgré le prononcé d'une astreinte, il a été condamné à verser à NE17 les sommes de 6 100€ puis de 25 500€. Des appels sont en cours.

Condamnations pour non-respect d'une AUP

Alors que les larges volumes autorisés au sein des AUP sont fixés au détriment du bon état des milieux, certains irrigants arrivent à les dépasser. En mai 2024, le Tribunal de Police de La Rochelle a ainsi condamné deux irrigants reliés aux bassines de l'ASAI des Roches pour non-respect de l'AUP et non-respect d'un arrêté sécheresse à différentes peines d'amendes allant de 500 à 1000€. Le préjudice de NE17 sera examiné lors d'une future audience.

Rétention d'informations

Depuis 2020, NE17 sollicite certains documents liés à la gestion de l'eau, bien commun, notamment les volumes d'eau consommés irrigant par irrigant. Ces informations sont essentielles à l'activité contentieuse de l'association. Juridiquement, ces documents sont censés être communiqués à toute personne en faisant la demande. Fin 2022, le Tribunal administratif de Bordeaux a enjoint à la Préfète de région de communiquer les documents sous deux mois. L'Etat n'a pas appliqué le jugement. Le 16 janvier 2024, le même Tribunal a donc imposé cette communication sous astreinte de 50 euro/jour de retard à l'encontre de la Préfète de région.

Les 21 réserves de la Boutonne

Alors que NE17 avait obtenu gain de cause en première instance devant le Tribunal administratif de Poitiers avec l'annulation de l'autorisation environnementale d'un projet de 21 réserves (mégabassines) sur la Boutonne, la Cour administrative d'appel de Bordeaux n'a pas suivi le même raisonnement. Le 28 mai 2024, la Cour a validé le projet en considérant que l'étude d'impact était suffisante. Le fait que les prélèvements pour remplir les bassines puissent être réalisés jusqu'aux assecs des cours d'eau n'a pas été considéré comme un frein au respect du principe de gestion équilibrée de la ressource en eau. NE17, la LPO et Sos rivières et environnement ont déposé un pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Les 16 réserves de la Sèvre niortaise de la Société Coopérative de l'eau 79

Après des années de procédure et un redimensionnement à la baisse de 9 ouvrages sur les 16, la Cour administrative d'appel de Bordeaux s'est prononcée fin 2024 sur la question de la compatibilité de ce projet avec la biodiversité. Le 18 décembre 2024, la Cour a ainsi prononcé l'annulation de l'autorisation de quatre réserves en l'absence de dérogation à l'interdiction de destruction d'une espèce protégée concernant l'Outarde canepetière. Cette espèce en danger d'extinction a subi un déclin de 94% entre 1978 et 2000 et sa population migratrice ne subsiste plus que dans le centre-ouest de la France. Il s'agit de la deuxième fois que les tribunaux repassent après les Préfectures pour sanctionner des irrégularités du projet qui n'a jamais été pensé en conformité avec le droit de l'environnement. Par ailleurs, alors que la Cour risquait d'imposer cette dérogation, la Coopérative de l'Eau 79 a fait le choix d'entamer des travaux avant que la décision d'appel ne soit rendue. Une plainte pour destruction de 17 hectares d'habitat d'une espèce protégée a été déposée par le collectif inter-associatif début 2024 pour les travaux effectués à


Réserve de substitution

Sainte-Soline en 2023. L'arrêt de décembre 2024 a confirmé que ces travaux auraient dû être précédés d'une dérogation.

✸ Thème : Protection de la Nature

Les civelles, un trafic toujours bien implanté

La civelle, anguille de moins de 12 cm, est une espèce en voie critique d'extinction qui fait l'objet d'un plan de gestion particulier. Le stock de civelles s'effondrant, une réglementation stricte a été mise en place sous l'impulsion de l'Union européenne : la pêche de loisir est interdite et la pêche professionnelle est encadrée. Sur ce second aspect, les requêtes de NE17, FNE et autres qui demandaient au Conseil d'Etat d'abaisser les quotas de pêche pour les professionnels ont été rejetées en février 2024. La juridiction a considéré que les études scientifiques sur le repeuplement ne permettaient pas d'affirmer que la pratique fonctionnait mal et que l'objectif de diminution des captures d'anguilles est un objectif de long terme. Le principe de précaution n'a pas été appliqué. En revanche, le braconnage de civelles est toujours sanctionné. En 2024, NE17 s'est constituée partie civile dans plusieurs dossiers de pêche illégale de civelles. De véritables trafics ont été mis en place en Charente-Maritime.

La pêche hors quotas

Le 16 décembre 2024, le Tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné le capitaine d'un chalutier, le Marinoe, pour quasiment un millier d'infractions liées à la pêche sur une seule année. Au moins 74 tonnes de dix-sept espèces différentes ont été péchées hors quotas. Le Tribunal a prononcé une amende de 10 000€ à l'encontre du capitaine dont 5 000€ avec sursis outre une peine complémentaire de publication. Le préjudice de NE17 a été indemnisé à hauteur de 3 400€ outre 500€ de frais de justice. Un appel est en cours.



Chalutier

✸ Thème : ICPE

Les pollutions de TIMAC Agro reconnues

Sur recours conjoint de FNE et NE17, l'entreprise de fabrication d'engrais à Tonnay-Charente appartenant au groupe Roullier a enfin été condamnée pour diverses pollutions, à l'instar de son homologue breton. Le Tribunal judiciaire de Brest a déclaré TIMAC Agro responsable du préjudice moral subi par les associations en raison de pollutions aqueuses et atmosphériques de 2010 à 2019 à l'acide chlorhydrique, au permanganate de potassium, à l'azote ou encore au phosphore. La société a été condamnée à verser 20 000€ à NE17 outre 3 000€ de frais de justice. Les mêmes sommes ont été allouées à FNE. Nos associations ont réussi à démontrer que l'entreprise avait enfreint la réglementation environnementale durant toutes ces années. Pour un seul exemple, un contrôle des eaux de ruissellement de 2017 avait relevé des concentrations en azote 200 fois supérieures à la norme autorisée. Depuis, une étude a mis en évidence une pollution des sols et de potentiels impacts sur la santé des riverains auxquels NE17 apporte tout son soutien.

NOVAEM BB Trade condamnée pour exploitation de son entreprise sans autorisation

À la suite d'un contrôle inopiné des inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement, il a été constaté que l'entreprise de stockage, mélange et ensachage d'engrais et de produits chimiques fertilisants à Aigrefeuille d'Aunis avait dépassé de 712 tonnes la quantité maximale d'engrais pouvant être stockée sur son site. Il s'agit du même type d'engrais, le CAN 27, que celui qui a provoqué l'explosion dans le port de Beyrouth en 2020. Pour stocker autant, une autorisation administrative était nécessaire. Une telle autorisation implique des contrôles réguliers et des mesures de protection bien plus importantes que celles existantes. De fait, l'industriel exploitait un site SEVESO seuil haut, classement des sites français les plus dangereux en France, sans respecter la réglementation idoine notamment quant au risque incendie. Le 3 octobre 2024, le Tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné l'entreprise à une amende de 50 000€. Son dirigeant a été personnellement condamné à une amende de 12 000€. Le préjudice de NE17 a été indemnisé à hauteur de 3 000€ ainsi que 1 500€ de frais de justice.

Les pollutions de la société DECONS NORD Aquitaine

Lors de la même audience d'octobre, la société DECONS Nord Aquitaine, spécialisée dans le recyclage de véhicules et en traitement et tri de déchets, était poursuivie pour 24 non-conformités liées au risque incendie, au traitement des eaux usées et à sa gestion des déchets. Un bureau d'étude avait en outre mis en évidence une pollution des sols aux métaux lourds, le tout alors que le site internet de la société promeut ses engagements environnentaux. Le Tribunal correctionnel de La Rochelle a condamné la société à deux amendes, une de 15 000€ et une de 10 000€ ainsi qu'à indemniser le préjudice moral de NE17 de la somme de 3 000€ et 900€ de frais de justice.

Outre ces temps forts, l'année 2024 a été l'occasion pour NE17 d'introduire de nouvelles procédures contentieuses pour défendre l'environnement : assignation contre un concessionnaire automobile pour des publicités méconnaissant le code de l'environnement, action en responsabilité contre l'Etat pour carences fautives dans le dossier des bassines illégales de l'ASAI des Roches, action en responsabilité contre l'Etat pour absence de régularisation de plus de 500 hectares illégalement drainés, …

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

NE17 siège dans une centaine de commissions :

- 3 commissions sur l'air
- 1 commission de l'agriculture
- 13 commissions sur l'aménagement de l'espace
- 1 commission biodiversité
- 6 commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)
- 1 commission chasse/faune
- 21 commissions déchets et risques technologiques
- 15 commisions eau
- 2 commissions énergie
- 42 commissions sites NATURA 2000/ RN /Zones humides
- 9 commissions Conseil Maritime de façade Sud-Atlantique
- 2 commissions inter-régionales
- 11 commissions urbanisme
- 1 commission Plan Alimentaire de Territoire
- 1 commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur
- 1 commission des aires protégées
- 1 commission sur les protocoles marais

Voici quelques exemples de commissions/groupes de travail menés sur l'année 2024 :

✸ Projet Alimentaire de Territoire (PAT) La Rochelle-Ré-Aunis avec sa commission sortir des pesticides

Cette commission vise à proposer et à mettre en œuvre une politique alimentaire locale pour favoriser la santé des habitants, des producteurs (y compris leur santé économique) et celle de l'environnement. Ainsi des liens se font entre les deux démarches via leur groupe de travail « Soutenir les pratiques vertueuses en matière de préservation de l'Environnement et de la Santé » et l'axe Santé-Environnement du Contrat Local de Santé. L'objectif de ce groupe de travail du PAT est clairement de réduire l'utilisation des pesticides de synthèse (et des intrants nocifs).

5 grands axes d'actions ont été définis :

- expérimenter, appliquer et diffuser / accompagner les techniques alternatives et innovantes
- financer les pratiques agricoles vertueuses - cf la duplication du projet « Terres de Sources « de l'agglomération de Rennes, engagé depuis 2015
- accompagner les agriculteurs et encourager la coopération entre les différents acteurs locaux
- renforcer les connaissances et leur diffusion auprès des citoyens et de leurs décideurs
- sécuriser et accroître la protection des captages.

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

✸ Risques industriels

Durant l'année 2024, NE 17 a été représentée dans différentes commissions de suivi de sites classés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et au sein du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Il y a eu en 2024, 10 réunions du CODERST, chacune traitant plusieurs dossiers concernant des sites, des travaux pouvant impacter l'environnement.

Les commissions de suivi de sites, de fréquence annuelle, concernaient les entreprises :

- Simafex (produits d'imagerie médicale)
- Nitrogen (stockage d'engrais)
- Picoty et SDLP (stockage d'hydrocarbures)
- Novaem BB Trade (stockage d'engrais)
- Timac Agro (fabrication et stockage d'engrais)

NE17 siège dans les cinq formations, nature, sites et paysages, publicité, carrières et faune sauvage captive. La formation Sites et Paysages se réunit chaque mois pour examiner les dossiers d'aménagement et autorisations d'urbanisme sur les sites classés.

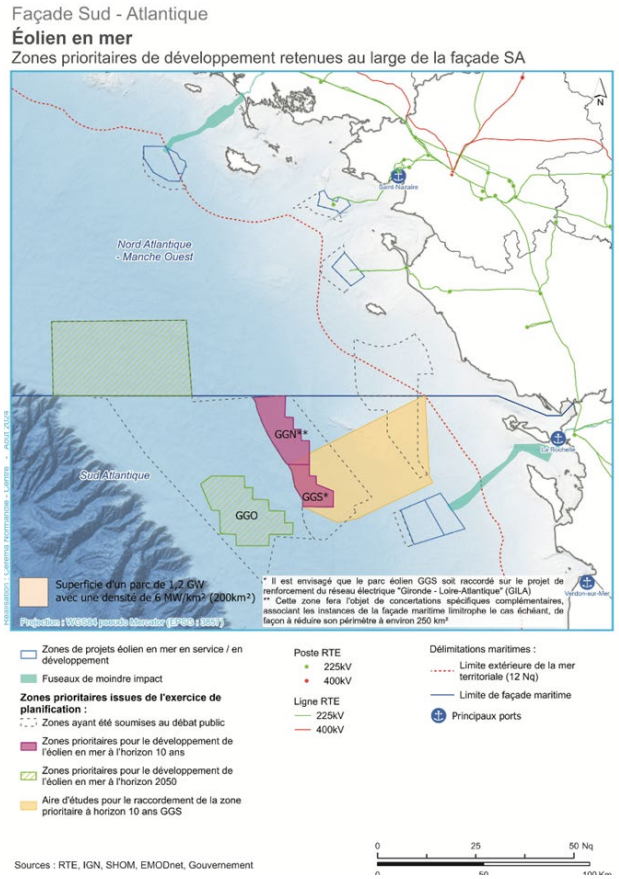
✸ Planification en mer

Au sein des fédérations Poitou-Charentes-Nature et FNE Nouvelle Aquitaine, NE17 s'est investie pour faire évoluer le projet de Document stratégique de façade maritime Sud Atlantique (document de planification visant le bon état écologique du milieu marin et l'organisation des activités en mer dans cet objectif, équivalent des SDAGE pour les grands bassins versants).

Les associations environnementales lors du débat public, « La mer en débat » qui s'est déroulé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, ont conjugué leurs efforts (cahiers d'acteur, participation aux débats et ateliers locaux, régionaux et nationaux, groupes de travail …). Ceci a largement contribué à ce que la localisation des futurs parcs éoliens évite les aires marines protégées, en particulier les sites Natura 2000 en mer (décision de l'État du 17 octobre 2024). Malheureusement, cela n'a pas été le cas des projets Oléron 1 et 2 : FNE NA et NE17 restent opposés à ces deux parcs éolien situés en Zone de Protection Spéciale Natura 2000 essentielle pour l'avifaune.

Pour autant, la mobilisation des associations se poursuit auprès des instances publiques (Conseil maritime de façade, Conseil de gestion du parc naturel marin, services de l'Etat, concertation continue lors des futures consultations) pour renforcer le réseau des aires marines protégées et délimiter des zones de protection fortes suffisant pour garantir la résilience du milieu marin et la sauvegarde des habitats et espèces les plus vulnérables (oiseaux, mammifères marins, habitats spécifiques de la façade, frayères et nourriceries des estuaires et du littoral).

Dans ce contexte, le groupe de travail régional FNE NA Mer et Littoral s'avère un lieu de coordination précieux pour échanger les informations et renforcer les plaidoyers de chacun pour la défense de la biodiversité.



REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

✸ Travaux en marais

Nos marais littoraux couvrent 110.000 hectares, soit 15% du territoire départemental. Créés et gérés par l'homme, ils assurent à la fois des fonctions climatiques, hydrologiques, écologiques, agricoles et paysagères. Leur bon fonctionnement repose sur un dispositif hydraulique complexe de chenaux et canaux de plusieurs milliers de kilomètres dont l'entretien régulier vise à assurer la pérennité de l'ensemble. Le protocole marais définit les précautions à prendre et soumet le chantier à une procédure règlementaire d'accord préfectoral après avis d'une commission cantonale à laquelle participe NE17.

C'est ainsi que nous sommes régulièrement consultés sur les opérations permettant de préserver le bon fonctionnement du système : travaux sur la végétation terrestre et aquatique, curage de fossés et canaux, renforcement de berges, entretien des ouvrages, busage... Il convient de s'assurer du choix des solutions les plus adaptées aux enjeux environnementaux et des modalités de mise en œuvre les moins impactantes pour le milieu.

Au fil des dossiers présentés, nous nous assurons du respect des précautions environnementales afin de garantir la protection des milieux et des espèces faunistiques et floristiques, tant dans la préparation du chantier, la période d'intervention retenue, le suivi des recommandations pour la végétation, le curage, les interventions sur berges et la remise en état du site en fin de chantier. En 2024, 15% des dossiers étaient en anomalie enironnementale.

Plus que jamais, en ces temps de dérèglement climatique, la protection des marais est d'intérêt général. En 2025, NE17 poursuit sa participation active aux groupes cantonaux en charge de contrôler et d'émettre un avis sur les travaux projetés.



Curage

✸ Cabanes de dégustation

L'arrêté préfectoral règlementant l'activité de dégustation de coquillages en Charente-Maritime instaure une demande d'autorisation soumise à l'avis de la Commission des cultures marines où siège NE17.

Avant cela, la légalité des cabanes n'avait rien de certain dans la mesure où le juge administratif annulait systématiquement les permis de cabanes de dégustation construites sur la bande des 100 m du littoral, estimant qu'il ne s'agissait pas d'une activité économique exigeant la proximité immédiate de l'eau, seule exception permettant de construire dans cette zone.

En effet, une activité de restauration sur un espace naturel sensible comme les marais a des impacts environnementaux négatifs liés à la fréquentation, l'adaptation des infrastructures d'accueil, le traitement des eaux grasses et noires, la pollution lumineuse des aires de stationnement, le dérangement de la faune et de la flore et les impacts paysagers.

Nous partageons avec les conchyliculteurs la nécessité vitale d'une eau irréprochable dans un écosystème sain et riche de sa biodiversité. La majorité des producteurs, soucieux de préserver leur outil de travail en sont conscients et agissent dans ce sens, s'inscrivant de fait dans la protection du littoral et des zones naturelles sensibles. Dès lors, notre intérêt commun consiste à s'opposer immanquablement aux dérives et abus qui ont nécessité l'adoption d'un arrêté préfectoral coercitif en lieu et place d'une charte de bonne pratique. C'est tout l'enjeu de la Commission des Cultures Marines : les identifier et les sanctionner.

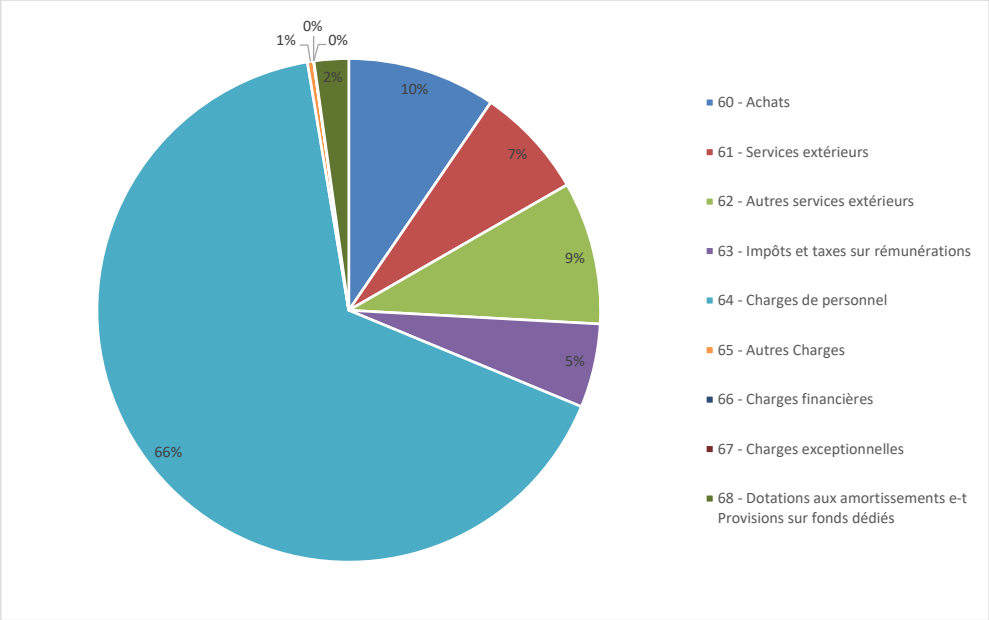
Nous émettrons donc un avis défavorable à toute demande abusive d'autorisation portant atteinte à la réglementation environnementale en vigueur sur l'exploitation ; notre avis sera favorable pour toute autre cabane.



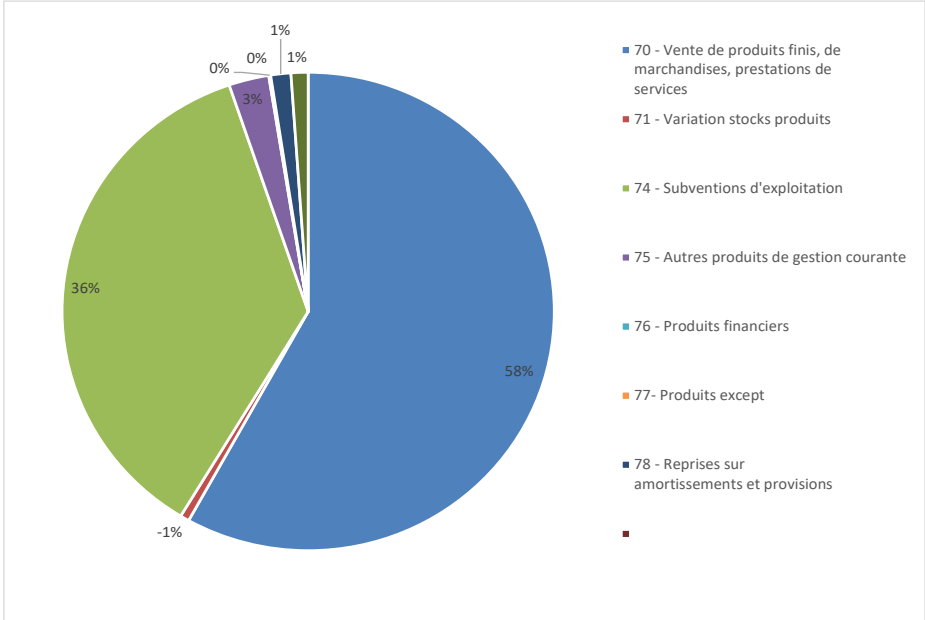
Cabane de dégustation

NOS FINANCES

NOS CHARGES



NOS RESSOURCES



Nature Environnement 17
2 avenue Saint Pierre - 17 700 Surgères
www.ne17.fr

PARTENAIRES FINANCIERS

FÉDÉRATIONS